



# LE DEVOIR

PERSPECTIVES

## France: l'extrême droite, arbitre du jeu

Paris — À peine remis de l'électrochoc du premier tour de l'élection présidentielle, les états-majors politiques français préparent déjà les législatives qui se dérouleront les 9 et 16 juin prochains. Tout se passe donc comme si, à quelques détails près, l'élection présidentielle était terminée et la victoire de Jacques Chirac acquise, le 5 mai prochain. Mais cette victoire n'aura de sens que si la droite remporte les législatives. Ce qui est loin d'être assuré.

Dans les quartiers généraux des principaux partis politiques, on voit venir avec inquiétude cette échéance qui sera en quelque sorte plus déterminante que le second tour de la présidentielle pour savoir qui dirigera véritablement le pays. Surtout que les apparences sont trompeuses. Malgré l'échec de Lionel Jospin, l'ensemble de la droite a en effet perdu, dimanche, plus de voix (environ quatre millions) que la gauche (environ 1,5 million) par rapport à 1995.

Voilà pourquoi, dans le camp de Jacques Chirac, on accélère les préparatifs pour la création d'un grand parti rassemblant toutes les formations de droite (malgré l'opposition des centristes de l'UDF et de son leader, François Bayrou). Le scénario

semble être le suivant: Jacques Chirac fera campagne sur le thème d'un grand rassemblement républicain contre le Front national. Il doit absolument mobiliser largement pour cette élection car un fort taux d'abstention lui enlèverait une légitimité qui n'est déjà pas très forte.

Sitôt élu, il nommera un premier ministre qui formera un gouvernement et déclenchera aussitôt les législatives. Déjà, les porte-parole de la droite ont déclaré qu'il faut en finir avec la cohabitation. «Donnez une majorité au président», lance Nicolas Sarkozy, prétendant au poste de premier ministre. Une nouvelle cohabitation serait un «cataclysme», dit l'ancien chef du gouvernement, Alain Juppé. La cohabitation est accusée d'avoir brouillé les distinctions entre la gauche et la droite, repoussant ainsi les électeurs vers les extrêmes.

Mais la droite cache mal son inquiétude de devoir affronter, dans les 566 circonscriptions françaises, des candidats du Front national ragaillardis par le succès de Jean-Marie Le Pen. Cela pourrait donner lieu à de nombreuses «triangulaires» au second tour, le candidat du Front national se maintenant entre celui de la droite et celui de la gauche. Chaque fois qu'une telle situation s'est produite en France, elle a toujours favorisé l'élection des candidats de gauche.

La carte politique issue des présidentielles révèle un paysage morcelé qui pourrait cacher de nouvelles surprises.

Aux élections législatives de 1997, les candidats du Front national ne s'étaient maintenus au second tour que dans 76 circonscriptions. La gauche avait alors fait élire une majorité de députés. Cinq ans plus tard, les spécialistes estiment que le Front national pourrait se maintenir dans 319 circonscriptions.

Certes, le portrait issu des urnes dessine une France bel et bien de droite. Le quotidien *Le Monde* se hasarde, en additionnant les voix par région, à prédire 302 sièges à droite (contre 258 actuellement) et 254 à gauche (contre 319 actuellement).

VOIR PAGE A 10: FRANCE

Lire aussi en page A 7:

- Débat: Chirac dit non à Le Pen
- Les socialistes tirent les leçons sans se déchirer

## Vers un repartage des actes médicaux

La table est mise pour un nouveau partage des actes professionnels en santé. Après des années de refus, les médecins disent oui au transfert d'actes médicaux aux infirmières et à divers techniciens de la santé. Pour le président du Collège des médecins, le Dr Yves Lamontagne, le temps est venu pour sa corporation d'entrer dans le troisième millénaire. Si Québec donne son aval aux amendements proposés à la Loi médicale, les médecins conserveraient la mainmise sur le diagnostic et le traitement, mais de nouvelles tâches seraient confiées aux autres professionnels de la santé.

■ À lire en page A 3

INDEX

Annonces.....	B 6	Idées.....	A 9
Bourse.....	B 4	Le monde.....	A 7
Avis publics.....	B 5	Les sports.....	B 6
Carrières.....	A 6	Mots croisés.....	B 5
Culture.....	B 8	Nature.....	B 5
Économie.....	B 1	Télévision.....	B 7
Éditorial.....	A 8	Météo.....	B 6

## Plus de pouvoir aux citoyens

Québec veut faire adopter d'ici les élections le projet de René Lévesque sur les référendums d'initiative populaire

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Le gouvernement du Parti québécois s'apprête à donner aux citoyens, d'ici les prochaines élections générales, le pouvoir d'enclencher la tenue d'un référendum sur un sujet d'intérêt public. Québec compte en effet instaurer un processus d'initiative populaire inspiré par le projet de René Lévesque vi-

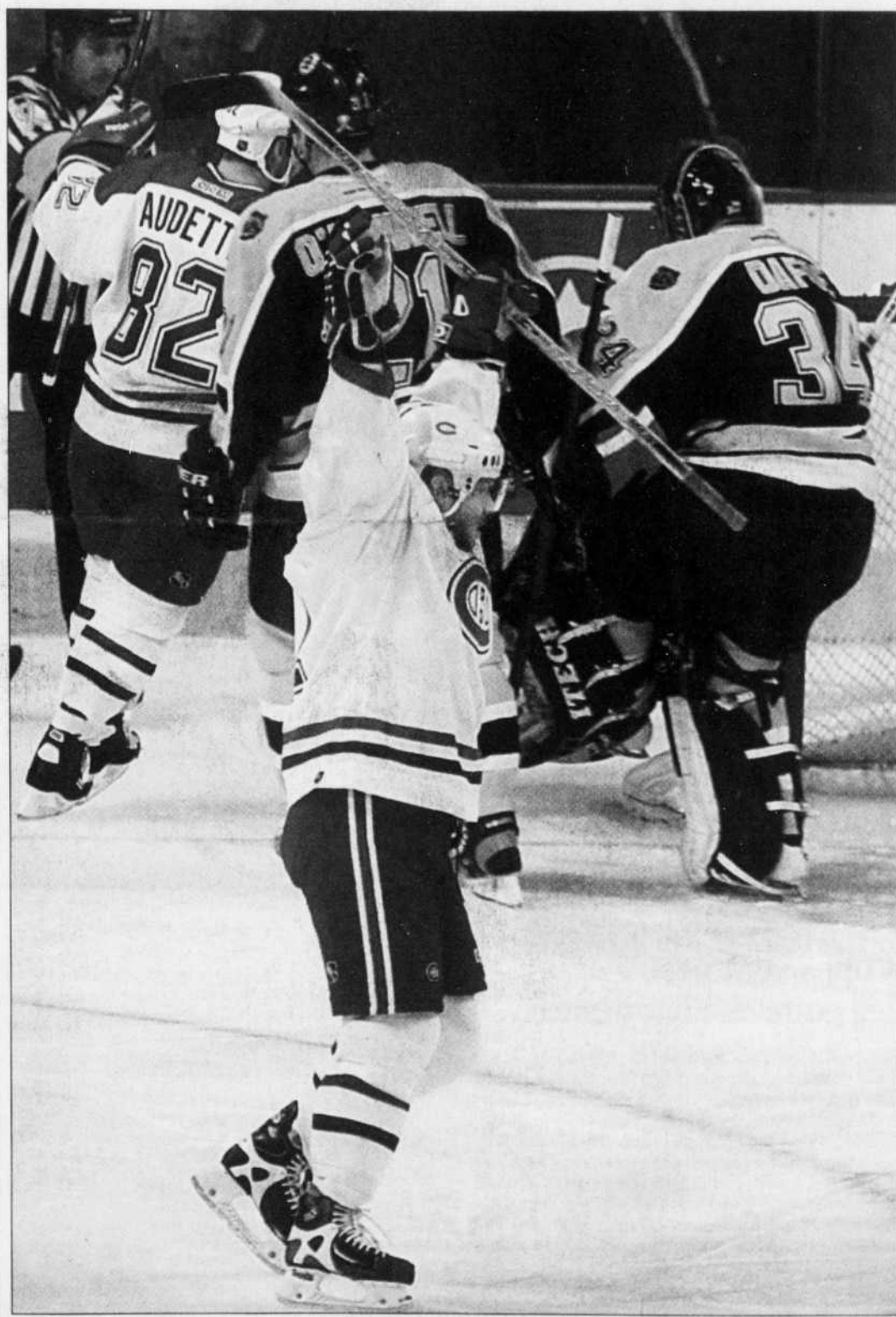
sant à stimuler la participation du peuple à l'exercice démocratique, projet que l'Action démocratique a tenté de ressusciter il y a deux ans.

Le ministre de la Réforme des institutions démocratiques, Jean-Pierre Charbonneau, a confirmé au *Devoir* son intention de «bouger plus vite sur ce dossier que sur d'autres questions» comme la réforme du mode de scrutin, qui ne pourra être mise en place pour les prochaines élections. «On peut penser qu'un projet de loi qui

introduirait l'initiative populaire pourrait être présenté et adopté avant les prochaines élections générales, a indiqué M. Charbonneau. C'est un changement qui va dans le sens de la Loi sur la consultation populaire. Ça pourrait permettre aux citoyens de sentir qu'ils vont avoir, dans les années qui viennent, un meilleur pouvoir dans le processus de changements et de décisions de la société.»

VOIR PAGE A 10: CITOYENS

## La flamme se rallume



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le capitaine du Canadien, Saku Koivu, lève les bras après le but de Yannick Perreault marqué au cours de la première période du match disputé hier soir contre les Bruins de Boston. Le Tricolore jouait son premier match éliminatoire à Montréal après une absence de quatre ans dans les séries.

## La fièvre des séries s'empare des Montréalais

VALÉRIE DUFOUR  
LE DEVOIR

La dernière fois qu'ils avaient pu crier «Go Habs Go!», c'était en mai 1998, alors ils n'allaient pas se gêner. Les amateurs de hockey ont fait sentir leur présence dès la séance d'échauffement d'hier soir au Centre Molson. Pour informer leur équipe qu'ils étaient derrière elle. Pour avertir les Bruins qu'ils étaient contre eux.

Pour l'occasion, quelque 15 000 serviettes aux couleurs du Tricolore avaient été distribuées dans la foule. En plus de s'époumoner, la foule pouvait ainsi agiter le «Canadien». Un bruit d'enfer entourait la patinoire.

Quelques heures avant le troisième match de la série entre les Canadiens et les Bruins, les abords du Centre Molson exhalaient déjà un parfum bien spécial. Pour une fois, les spectateurs qui se pointaient n'allaient pas assister à un spectacle rock mais bien à un match de hockey. Ça et là, des individus arboraient fièrement les couleurs de leur équipe favorite. Les vendeurs, eux, savaient pleinement le moment.

Signe que la passion est revenue chez les amateurs, les chandails du Canadien se comptaient par dizaines. On pouvait y voir les noms d'anciens porteurs de couleurs des Canadiens, comme Maurice Richard et

Guy Lafleur, et des nouvelles vedettes du club, comme José Théodore et Saku Koivu. Il y a un an, ces chandails étaient soigneusement rangés dans les placards en attendant des jours meilleurs.

«Je suis un fan à 100 %; j'ai quatre sièges de l'ancien forum chez moi», raconte Bill Rubin, un chandail du Canadien collé au corps et une casquette sur laquelle est fixée une main aux couleurs des Bruins de Boston faisant un petit doigt d'honneur. «Je crois que les Habs vont gagner la coupe Stanley. Je ne serais pas un vrai fan si je pensais le contraire.»

Un peu plus loin, aux abords du Centre Molson, Stéphane Antinozzi explique qu'il était un amateur des Nordiques. Et maintenant? Il porte une tuque et un chandail du Canadien. Comme quoi les temps changent. «Je ne pense pas qu'ils vont gagner la coupe, mais une bonne série contre les Bruins, c'est assez à mes yeux.»

Brian Maguire et sa copine ont fait le voyage depuis Québec pour venir voir jouer le Canadien hier soir. «Il faut être positif même si on a de bonnes équipes à battre», souligne Brian Maguire. Ce qui m'impressionne, c'est qu'ils ont eu beaucoup de problèmes — des blessures — mais c'est une équipe qui a du cœur.»

VOIR PAGE A 10: FIÈVRE

## Pédophilie au sein de l'Église

### Jean-Paul II décrète la tolérance zéro

Le pape s'est dit «profondément peiné» par la crise qui secoue l'Église catholique américaine

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE ET LIBÉRATION

Cité du Vatican — Jean-Paul II a tranché hier sur le problème de la pédophilie au sein de l'Église en décrétant la tolérance zéro à l'encontre des violences sexuelles et en affirmant qu'il n'y a pas de place pour les prêtres pédophiles dans la vie religieuse.

Le pape s'adressait aux cardinaux et aux responsables de la conférence des évêques des États-Unis, convoqués au Vatican à la suite de la crise provoquée par les scandales des ecclésiastiques pédophiles, qui ont commis non seulement des crimes, selon la loi civile, mais aussi «d'épouvantables péchés aux yeux de Dieu».

La majorité des cardinaux et des évêques, ainsi que l'opinion publique, demandaient davantage de fermeté à l'endroit des coupables, selon la formule «une seule faute et vous êtes dehors».

Le pape s'est dit d'accord: «Les gens ont besoin de savoir qu'il n'y a pas de place dans le sacerdoce et dans la vie religieuse pour ceux qui pourraient faire du mal aux jeunes», a-t-il déclaré.

Cette affirmation a partagé les prélats. Certains l'ont considérée comme l'annonce d'une tolérance zéro, mais d'autres, comme le cardinal Anthony Bevilacqua, ont jugé qu'elle avait besoin d'être «étudiée». «Elle doit être interprétée», ont également commenté le cardinal de Chicago, Francis E. George, et le président de la conférence épiscopale, M<sup>re</sup> Wilton Gregory, lors d'un point de presse au collège américain à Rome.

Le pape a expliqué les erreurs commises par certains prélats américains «par une mauvaise connaissance de la nature du problème et à cause, parfois, des conseils d'experts médicaux qui les ont amenés à prendre des décisions qui se sont ensuite avérées mauvaises».

Le cardinal de Boston, Bernard Law, est ainsi accusé d'avoir gardé le silence sur des violences sexuelles commises par des prêtres sur des adolescents.

VOIR PAGE A 10: JEAN-PAUL II

LE MONDE

Chili, Argentine, Brésil, Vietnam, Cambodge: Henry Kissinger, un homme traqué par les juges

Page A 7



## • LES ACTUALITÉS •

Députation péquiste

## Gilles Baril n'a pas l'intention de se représenter. Pas tout de suite!

Gilles Labbé ne laissera pas son comté à David Levine

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Gilles Baril ne sera pas candidat aux prochaines élections générales. Le député de Berthier et ancien superministre de Bernard Landry ne trace pas une ligne définitive sur la politique mais compte prendre du recul, faire un «pas de côté», avant d'y revenir peut-être un jour, mais pas avant d'avoir exploré d'autres avenues professionnelles.

«Je termine mon mandat de député de Berthier, a-t-il indiqué lors d'un bref point de presse. Je vais consacrer beaucoup de temps à mes concitoyens pour régler certains dossiers avant les prochaines élections. Je vais quitter la politique par la suite.»

Malgré les pressions exercées par l'exécutif péquiste de Berthier afin qu'il se présente à nouveau comme candidat du PQ aux élections, M. Baril a expliqué au *Devoir* qu'il avait besoin de prendre du recul face à la vie politique, de «faire une vraie pause et un pas de côté». C'est ce qu'il a aussi dit en privé au premier ministre Landry en faisant valoir sa volonté d'explorer de nouvelles occasions de carrière.

Son départ de Berthier, une circonscription libérale de 1981 à 1994, représente un des nombreux casse-têtes de M. Landry en ce moment. En outre, le premier ministre est toujours en quête d'une circonscription pour le ministre délégué à la Santé, David Levine. Hier, Gilles Labbé, député de Masson, une circonscription qui a voté OUI à 71 % en 1995, a expliqué que ce ne saurait être chez lui, malgré certaines rumeurs.

«Je serai là jusqu'à la fin. Il n'est pas question de partir avant la fin du mandat», a-t-il affirmé pour rassurer ses électeurs. Il prendra une décision au cours de l'été au sujet de son avenir en politique provinciale, lui qui a été maire et préfet de MRC auparavant.

Après avoir jonglé avec les circonscriptions de Vachon, pas très sûre pour le PQ, et de Marie-Victorin, où la députée Cécile Vermette compte poursuivre sa carrière, le PQ songerait également au fief de l'ancien premier ministre Jacques Parizeau, L'Assomption, circonscription souverainiste à 63 %, pour David Levine.

Le député actuel, Jean-Claude Saint-André, y dispose d'une majorité de 10 000 voix et compte bien rester en selle le 26 mai, lors de l'investiture. En outre, M. Levine est le troisième candidat qui s'intéresse à L'Assomption après le député Saint-André et un jeune avocat, Philippe Laurin, qui jouit d'appuis à l'exécutif national.

Mais avant Berthier, Masson et L'Assomption, c'est Joliette qui fera l'objet d'une investiture péquiste le 22 mai en vue de la prochaine élection complémentaire. Le député bloquiste Pierre Paquette répète qu'il compte terminer son mandat à Ottawa, mais les pressions en provenance du PQ pour qu'il vienne en renfort au Québec s'accroissent de jour en jour.

Dans cette circonscription qui promet déjà une chaude lutte, certains membres de l'ADQ local espèrent convaincre Charles Chevette, le fils de l'ancien ministre Guy Chevette et ancien attaché politique de Lucien Bouchard, de faire le saut avec Mario Dumont. Mais M. Chevette préférerait rester à l'écart de la politique active.

De son côté, malgré tout le brouhaha causé par l'ADQ sur la nouvelle donne électorale, le chef libéral Jean Charest s'est dit fier d'accueillir deux nouvelles députées à l'Assemblée nationale: Lise Thériault, d'Anjou, et Anna Mancuso, de Viger. M. Charest a indiqué que son parti avait amélioré son score dans les trois circonscriptions en jeu le 15 avril.

Le chef du PLQ a souligné que son parti demeure «la seule alternative possible» au gouvernement du Parti québécois. Il pense que le ministre Levine doit être candidat lors des prochaines élections complémentaires qui porteront toutefois à 12, soit près de 10 %, le nombre de circonscriptions en jeu depuis les élections générales de 1998.

Bavure militaire en Afghanistan

## Funérailles et retrouvailles émouvantes

Le Canada coprésidera la commission d'enquête américaine



Shannon Riley a accueilli son fiancé, Norman Link, l'un des six militaires blessés la semaine dernière en Afghanistan. Les soldats sont rentrés au pays hier.

Pendant que se déroulaient à Toronto les funérailles du capitaine Ainsworth Dyer, l'un des quatre soldats tués la semaine dernière en Afghanistan, et que revenaient au pays six des militaires blessés lors de l'incident, les États-Unis ont décidé d'ouvrir toute grande la porte aux Canadiens afin de permettre à l'un des leurs de coprésider la commission chargée de l'enquête.

D'APRÈS LA PRESSE CANADIENNE

Dans un geste sans précédent, les Américains ont invité un Canadien à coprésider l'enquête américaine sur l'accident qui a fait quatre victimes parmi les soldats canadiens en poste en Afghanistan, a annoncé hier le ministre de la Défense, Art Eggleton.

Le brigadier général Marc Dumais, qui devait siéger à titre de membre de la commission américaine, coprésidera finalement l'enquête et disposera d'une grande latitude pour agir et interroger les témoins qu'il souhaiterait entendre. «Cela veut dire qu'il aura toute l'autorité voulue pour poser des questions et participer à tous les aspects [de l'enquête], en plus d'émettre des recommandations», a expliqué le ministre Eggleton à sa sortie de la réunion du conseil des ministres.

Le principal intéressé a indiqué qu'il aurait accès au pilote à l'origine de la tragédie pour pouvoir l'interroger, si un tel témoignage était nécessaire. Il sera appuyé de trois spécialistes des Forces armées. Par contre, il ne pourra plus siéger à la commission canadienne, demeurant seulement un conseiller spécial.

Cette annonce vient rassurer les partis d'opposition et faire taire les nombreuses critiques de ceux qui doutaient de l'efficacité de la commission d'enquête canadienne à faire la lumière sur l'événement si les témoins clés demeuraient inaccessibles.

Pour le président de l'enquête canadienne, le général à la retraite Maurice Baril, l'invitation des Américains démontre combien ils sont déterminés à faire la lumière sur les circonstances de l'accident.

### Funérailles

Des centaines de personnes se sont rassemblées hier dans une église mormone du centre-ville de Toronto pour faire leurs adieux au jeune capitaine originaire de Montréal, Ainsworth Dyer, l'un des quatre soldats canadiens tués la semaine dernière. Ceux et celles qui ont pris la parole au cours de la cérémonie ont décrit un fils aimant, un soldat courageux et un homme religieux, qui vivait sa vie dans l'honneur et l'intégrité. «Ainsworth était la personne la plus généreuse et compatissante que j'aie connue», a déclaré sa sœur, Carolyn, âgée de 23 ans.

Le militaire de 25 ans a été inhumé avec tous les honneurs militaires, en présence de proches, de collègues de son régiment, de nombreux dignitaires, et même de purs étrangers simplement désireux de lui présenter leurs respects.

Les funérailles du sergent Marc Léger, de Lancaster, en Ontario, du soldat Richard Green, de Mill's Cove, en Nouvelle-Écosse, et du soldat Nathan Smith, de Tatamagouche, en Nouvelle-Écosse, auront lieu cette semaine dans leurs villes natales respectives.

Pendant ce temps, six des huit soldats blessés dans l'accident sont arrivés à Edmonton, en provenance d'Allemagne. Les soldats blessés ont été accueillis par leur famille mais ont refusé de s'adresser aux représentants des médias qui étaient présents à l'aéroport international d'Edmonton. «Les soldats et leur famille ont besoin de temps. Ils décideront par eux-mêmes à quel moment ils seront prêts à parler aux Canadiens à propos de l'expérience qu'ils ont vécue et des émotions ressenties alors», a indiqué le colonel Stuart Beare.

### EN BREF

#### Copps veut protéger les édifices historiques

(PC) — La ministre du Patrimoine, Sheila Copps, souhaite qu'une nouvelle entente de financement, qui doit être négociée entre le gouvernement fédéral et les municipalités, serve entre autres à protéger les édifices historiques par des crédits d'impôt aux entreprises. «Il faut encourager l'investissement du secteur privé dans le patrimoine parce qu'au Canada, on a perdu 21 % de notre patrimoine depuis 30 ans», a souligné la ministre hier à son entrée à la réunion hebdomadaire du conseil des ministres. «Il faut travailler avec les villes et

les villages pour s'assurer que ce ne sont pas seulement les gouvernements qui investissent dans le patrimoine mais qu'on a aussi des investissements du secteur privé.» Une table ronde sera organisée au cours des prochains jours «avec des maires de partout au pays» pour discuter des détails d'un tel programme, a-t-elle ajouté.

#### Hausse de la valeur des terres agricoles

(PC) — Pour une 15<sup>e</sup> année consécutive, la valeur des terres agricoles du Québec a enregistré une

hausse. Selon l'étude menée tous les six mois par Financement agricole Canada (FAC), le Québec se présente en champion toutes catégories avec une hausse de 5 % au cours des six premiers mois de 2001. La tendance à la hausse enregistrée depuis 15 ans s'est poursuivie lors du dernier processus d'évaluation du FAC, réalisé entre le 1<sup>er</sup> juillet 2001 et le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Au cours de cette période, c'est encore le Québec qui a connu la plus forte progression avec une augmentation de 4,8 %. La province qui talonne le plus le Québec à ce chapitre est l'Ontario. La valeur des terres agricoles ontariennes a connu une poussée de 3,1 % au cours des six derniers mois de 2001.

Lisez ce qu'il y a de mieux.

Toute la pensée  
d'Arnaud Desjardins  
en un seul livre

Les enfants  
de l'ombre

Andrée Ruffo

Trois récits, trois  
raisons de croire  
en l'espoir, par  
Andrée Ruffo

Le  
TERRORISME  
expliqué aux enfants

Au-delà des cauchemars...  
L'ESPOIR!

Marie-Claude Grau  
nous aide à y voir  
plus clair dans les  
heures sombres

Tran Lam,  
une rescapée  
du règne de  
Pol Pot,  
témoigne

La Survivante  
La Guerre des autres

Le grand  
retour de  
Jacques Languirand  
au théâtre

Pierre-Yves Boily  
propose une  
toute autre  
manière de  
voir les  
choses!

Pour l'amour  
du monde!

LE PETIT  
BOB

Dictionnaire  
des ripostes  
assassinées à  
travers  
l'histoire

Les meilleurs mots des plus  
(pas) fins esprits  
par Robert BOB Brisebois

Stanké

www.stanke.com

LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

radio-classique  
99.5  
cjp  
fm • montréal

## Une brèche dans la chasse gardée des médecins

Infirmières et autres professionnels pourront poser davantage d'actes médicaux si Québec donne suite aux suggestions de l'Ordre des médecins



La table est mise pour un grand repartage des actes professionnels dans le domaine de la santé. Les médecins acquiescent au transfert complet d'une panoplie d'actes à leurs collègues infirmières, techniciens et inhalothérapeutes. Reste à Québec de concrétiser par une loi le pas que vient de franchir la corporation médicale.

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

S'il n'en tient qu'au Collège des médecins, des actes autrefois réservés exclusivement aux disciples d'Esculape seront très bientôt transférés dans le champ d'exercice des infirmières, des inhalothérapeutes et de divers techniciens du domaine de la santé.

Des amendements présentés récemment à l'Office des professions du Québec par la corporation des médecins prévoient en effet le transfert de toute une panoplie d'actes médicaux à d'autres professionnels de la santé.

Hier, le président du Collège des médecins, le D<sup>r</sup> Yves Lamontagne, a fait valoir qu'il était temps que sa corporation entre dans le troisième millénaire et

que les patients bénéficient de l'expertise acquise au fil des années par de nombreux autres professionnels de la santé. «Les patients méritent que nous travaillions tous ensemble à leur bien-être plutôt que de les traiter en pièces détachées», a-t-il insisté.

Pénurie de médecins oblige, la corporation médicale juge qu'il est temps de réserver l'expertise des médecins aux tâches qu'eux seuls peuvent réaliser. «On ne propose pas ce projet pour répondre à la pénurie car ce ne serait pas suffisant pour la régler, dit-il. Mais c'est sûr que ça accroîtra la disponibilité médicale.»

## Nul besoin d'autorisation

Le projet d'amendements à la Loi médicale et à la Loi sur les services de santé et les services sociaux prévoit notamment le transfert complet de tâches importantes aux infirmières spécialisées, notamment en néonatalogie, en soins intensifs et en hémodialyse. Dans tous ces champs de pratique, plusieurs infirmières ont acquis une expertise telle, assure le D<sup>r</sup> Lamontagne, qu'il est logique qu'elles puissent poser certains actes sans l'autorisation préalable du médecin.

«En région, des infirmières sont déjà premières assistantes en chirurgie, faute de médecins, alors que selon la loi, ce rôle devait être assumé par un médecin. Ces changements auront en plus le mérite de rendre légales certaines situations actuelles», a-t-il ajouté.

Encore aujourd'hui, même si les vaccins sont massivement donnés par les infirmières, le Collège des médecins doit, à l'arrivée de chaque nouveau vaccin sur le marché, déléguer formellement aux infirmières, par voie de résolution, le droit de donner ce vaccin. «Il faut que cette bureaucratie cesse», dit le président du Collège des médecins.

Même si les médecins conserveront la mainmise sur le «noyau dur» des tâches médicales, notamment le diagnostic et le traitement, des infirmières pourraient notamment effectuer des ponctions lombaires ou des ajustements à la posologie de certains médicaments.

Les transferts envisagés d'actes médicaux touchent aussi les inhalothérapeutes, qui auront plus de latitude pour traiter les malades pulmonaires chroniques, ainsi que les techniciens en radiologie, qui pourront effectuer eux-mêmes les lavements barytés jusqu'ici réalisés par des médecins.

Tous ces transferts d'actes auront un impact direct sur l'imputabilité des infirmières et des techniciens qui en hériteront, de même que sur leurs primes d'assurances professionnelles. La responsabilité et le contrôle de la qualité de ces actes relèveront désormais de leurs ordres respectifs, qui devront s'assurer que leurs membres soient dûment formés pour poser ces nouveaux actes. Le Collège des médecins entend d'ailleurs participer de près à la création de programmes de formation sur ces actes médicaux.

## EN BREF

## L'école à l'heure des quilles

(Le Devoir) — Le gouvernement Landry a décidé d'ajouter les quilles à la liste des disciplines pratiquées dans le cadre des programmes sport-études, a révélé TQS hier. Une expérience-pilote menée à la polyvalente de Lévis depuis près de deux ans a convaincu Québec d'offrir, dès septembre prochain, le programme dans trois établissements, notamment à l'école Lester B. Pearson, à Montréal. La nouvelle enchante Hubert Houle, président de la Fédération des quilles du Québec, qui croit que le Canada pourra ainsi augmenter ses chances de décrocher des médailles d'or lors des Jeux olympiques de 2008, en Chine. Mais le président de la Fédération du sport étudiant, Jacques Loiselle, ne partage pas cet enthousiasme.

me: «Pour nous, c'est une activité récréative, qui a sa place, mais on ne voit pas la nécessité d'en faire le développement de l'excellence», a-t-il indiqué.

## Cinq millions aux familles d'accueil

(PC) — Les 6000 familles d'accueil du Québec toucheront cinq millions de plus par année, soit environ 500 \$ additionnels par enfant qu'elles gardent. Le gouvernement porte ainsi de 103 à 108 millions le budget annuel consacré à ce secteur. Les sommes versées aux familles servent à l'hébergement des jeunes, à l'achat de vêtements et au financement de leurs loisirs. Les 6000 familles accueillent environ 10 000 jeunes, certaines en acceptant plus qu'un.

## Venez rencontrer

Alexandre

Jardin

auteur de *Mademoiselle Liberté* chez Gallimard

À MONTRÉAL:

le jeudi 25 avril de 17 h à 18 h

LIBRAIRIE ARCHAMBAULT,  
500, rue Sainte-Catherine Est

À QUÉBEC:

le samedi 27 avril de 15 h à 16 h

le dimanche 28 avril de 14 h à 15 h

AU STAND GALLIMARD  
DU SALON DU LIVRE

Pierre

Michon

auteur de *Vies minuscules* chez Folio et de plusieurs titres chez Verdier

le jeudi 25 avril de 18 h 30 à 19 h 30

le vendredi 26 avril de 16 h à 17 h

le samedi 27 avril de 14 h à 15 h

AU STAND GALLIMARD  
DU SALON DU LIVRE DE QUÉBEC

Patrick

Virelles

auteur de *Les Pigeons de Notre-Dame* à La Renaissance du livre

le jeudi 25 avril de 18 h 30 à 19 h 30

le vendredi 26 avril de 16 h à 17 h

le samedi 27 avril de 14 h à 15 h

AU STAND GALLIMARD  
DU SALON DU LIVRE DE QUÉBEC

GALLIMARD

Salon international du livre  
DE QUÉBEC

Sous la présidence d'honneur de Clémence DesRochers

24 AU 28 AVRIL 2002  
CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC  
www.silq.org

ADMISSION GÉNÉRALE 2\$

Partenaires: VIA Radio-Canada, LE SOLEIL, Disjunctis, L'AVANTAGE, LA CAPITALE NATIONALE, Québec 22, Société québécoise de la culture, Société québécoise de la langue française, Société québécoise de la littérature, Société québécoise de la pensée, Société québécoise de la recherche, Société québécoise de la formation, Société québécoise de la diffusion, Société québécoise de la promotion, Société québécoise de la communication, Société québécoise de la coopération, Société québécoise de la collaboration, Société québécoise de la complémentarité, Société québécoise de la complémentarité.

La saga du célèbre Bounty  
et de son équipage rebelle.ÉPAVES  
OUBLIÉES 21 h  
Ce soir aux GRANDS REPORTAGES

en direct sur la vie

• LES ACTUALITÉS •

Plaidoirie de la défense

# Stéphane Gagné a impliqué Maurice Boucher pour écourter son séjour en prison

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

Jeune drogué. Trafiquant. Voleur. Tueur. Menteur. Stéphane Gagné n'entretient même pas le respect élémentaire de la vie humaine, alors comment peut-il adhérer à une valeur morale aussi abstraite que celle de la recherche de la vérité?

La question, lancée au jury par Jacques Larochelle, illustre bien la stratégie qu'a déployée l'avocat hier dans sa plaidoirie finale au procès pour double meurtre de son client, Maurice Boucher. M<sup>r</sup> Larochelle a rappelé les nombreuses contradictions et les mensonges de Stéphane Gagné afin de semer dans l'esprit du jury un doute sur la culpabilité de l'accusé. Il a prêté à Gagné «une duplicité extraordinaire et une capacité de mentir hors du commun».

Le délateur a passé ses 15 ans de carrière criminelle à bernier son entourage — y compris sa femme — dans une simple poursuite sans scrupules de ses propres intérêts, a plaidé M<sup>r</sup> Larochelle. Coincé par les policiers pour l'assassinat de deux gardiens de prison, en décembre 1997, Gagné a compris qu'il devait impliquer les plus hauts gradés des Hells Angels dans les pires crimes possibles s'il voulait obtenir un contrat de délateur et une éventuelle réduction de peine.

Dans son analyse de la preuve balistique, M<sup>r</sup> Larochelle conclut même que Gagné a menti au sujet de son implication dans le meurtre de Pierre Rondeau. Gagné a dit qu'il n'avait pas tiré sur Rondeau alors que les trajectoires de tir suggèrent le contraire. Le ministère public a retiré l'accusation de meurtre dans cette affaire

lorsque Gagné est passé aux aveux. Condamné seulement pour le meurtre de Diane Lavigne, il pourra demander son élargissement après 15 ans de prison, soit dix ans plus tôt que la normale.

M<sup>r</sup> Larochelle a invité le jury à la plus grande prudence dans l'appréciation du témoignage de Gagné. Selon la version du délateur, Boucher a ordonné l'exécution de deux gardiens de prison pour s'assurer de la fidélité de ses hommes de main et déstabiliser l'appareil judiciaire. En comparant la première déclaration de Gagné aux policiers, le 6 décembre, et ses aveux subséquents, M<sup>r</sup> Larochelle en arrive à la conclusion que Gagné a «élaboré progressivement cette thèse épousée par la Couronne. «C'est dans son intérêt de le dire, que ce soit vrai ou faux», a dit M<sup>r</sup> Larochelle.

Dans sa première déclaration aux policiers, après une nuit sans sommeil, Gagné a simplement mentionné que Boucher était content après le premier meurtre. Il n'a pas impliqué le président des Nomads. Au fil des interrogatoires, le délateur a fini par avouer que Boucher l'avait félicité après les assassinats et lui avait confié le mobile des crimes: contrer la délation aux sein des Hells Angels. Pourquoi? Parce que Gagné s'est rendu compte, lors de ses échanges avec les enquêteurs, qu'il avait de meilleures chances d'obtenir un contrat de délateur s'il impliquait Boucher, a dit M<sup>r</sup> Larochelle.

Selon M<sup>r</sup> Larochelle, les «indices d'une fabrication» abondent lorsque Gagné traite du rôle de Boucher comme le commanditaire des attentats et celui de Paul Fontaine comme exécutant du deuxième meurtre. Son récit ne tient pas debout, a-t-il dit.



Les employés en lock-out ont créé une autre chaîne, humaine celle-là, autour de Radio-Canada.

# Radio-Canada et le syndicat s'en vont à la pause

Les négociations reprendront demain

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Un mois après le début du lock-out à Radio-Canada, employés et sympathisants ont formé une grande chaîne humaine hier autour de l'édifice de la SRC à Montréal.

Monique Giroux animait la foule, Jean Dussault a diffusé un *Midi quinze* alternatif en direct du trottoir, le curé de l'église voisine a fait sonner les cloches en guise de solidarité, mais toutes ces joyeuses activités n'ont pu masquer une inquiétude réelle alors que les négociations semblent s'enlisser.

Depuis la reprise des négociations, le mardi 16 avril dernier, les deux parties se sont rencontrées tous les jours, sauf dimanche. Après une courte rencontre hier matin, on a conjointement décidé de prendre un moment de ré-

flexion de presque 48 heures puisque les rencontres doivent reprendre demain.

Selon nos informations, les discussions avancent à pas de tortue. Pendant ce temps, les pressions financières s'accroissent sur les employés en lock-out. Le Syndicat des communications, qui représente environ 1300 membres en lock-out, a mis sur pied un comité d'emploi qui s'active de plus en plus. Ce comité a reçu quelque 75 offres d'emploi provenant des employeurs les plus divers: des magazines ont offert à des journalistes d'écrire des articles, mais on a également reçu des offres de fleuristes ou d'entreprises de construction. Pour le moment, on a déniché des emplois temporaires pour 20 à 25 personnes.

Les employés en lock-out ont tenu, en début de soirée, une manifestation devant le Centre Molson où se jouait la troisième partie

de la série Canadien-Bruins (et la première à Montréal) alors que les matchs sont toujours présentés sans description (selon beaucoup de commentaires recueillis, les téléspectateurs regardent la partie en écoutant la description sur les ondes de la radio de CKAC).

En attendant le spectacle-bénéfice du 6 mai au Spectrum de Montréal, le Syndicat des communications cherche par tous les moyens à créer l'événement et invite le public à venir déposer devant l'immeuble de Radio-Canada à Montréal, mardi prochain, ses vieux récepteurs radio et postes de télévision pour constituer une œuvre d'art, *Le Mur du silence*.

### Congédiement illégal

Comme un malheur ne vient jamais seul, on apprenait hier que le Tribunal des droits de la personne vient d'ordonner à Radio-Canada

de réembaucher une conseillère en ressources humaines qui avait été congédiée en 1997 en raison de son âge.

La société d'État a également été condamnée par le tribunal à verser 3500 \$, plus les intérêts, à Suzanne Larente, 48 ans, de Montréal, pour des dommages moraux.

«Le tribunal estime qu'il est plus probable que l'employeur ait fondé sa décision de licencier la plaignante en raison de son âge plutôt qu'en raison de son incapacité à remplir le poste de conseillère en ressources humaines», a expliqué le président du tribunal, Roger Doyon, dans sa décision.

Mme Larente a perdu son poste au département des ressources humaines de Radio-Canada dans la foulée des restrictions budgétaires de 400 millions imposées en 1996 à la société d'État par le gouvernement fédéral.

### Commission Nicolet

# L'AMT ne veut ni d'un pont ni d'un tunnel

FRANÇOIS CARDINAL  
LE DEVOIR

L'Agence métropolitaine de transport (AMT) demande à la commission Nicolet de l'aider à désengorger la région métropolitaine plutôt que de recommander la construction d'un lien routier entre Montréal et la Rive-Sud, ce qui à ses yeux aggraverait une situation déjà critique.

«Au centre de Montréal, on s'engouffre toujours un peu plus sous la masse des voitures», a déploré hier la p.-d.g. de l'AMT, Florence Jun-

ca-Adenot, avant d'énumérer les pistes de solutions à privilégier au forage d'un tunnel ou à la construction d'un pont: compléter les interventions en cours, déployer des mécanismes permettant aux automobilistes de mieux financer le développement du transport en commun, mettre en œuvre une réelle stratégie d'aménagement du territoire, etc.

«En plus d'une promotion continue du transport collectif et d'une politique active de l'aménagement du territoire, ces mesures, pour être efficaces, doivent être ju-

melées avec une politique restrictive de la gestion du stationnement au cœur de Montréal, et avec des interventions complémentaires, sur l'île de Montréal et dans le reste de la région, en transport collectif pour les personnes qui ne se destinent pas au centre de la ville», a précisé l'AMT lors d'une des dernières journées d'audiences publiques, qui s'est tenue hier au Stade olympique.

La Chambre de commerce et d'industrie de l'est de l'île de Montréal ainsi que le Comité interrégional pour le transport des

marchandises ont également exprimé leur désaccord avec la création d'un nouveau lien routier, ce qui cadre avec l'intention de la Commission de consultation sur l'amélioration de la mobilité entre Montréal et la Rive-Sud que préside Roger Nicolet. Ce dernier a en effet indiqué au *Devoir*, en février dernier, qu'il ne recommanderait pas au gouvernement de construire un pont. «Le scénario simple d'un pont de six voies au travers du Saint-Laurent, quelque part entre Saint-Lambert et le centre-ville, ce n'est pas réaliste», avait-il dit.

## Venez rencontrer les auteurs des Éditions Stanké au Salon du livre de Québec



Tran Lam  
*La guerre des autres*  
Vendredi et samedi à 18 h



Guy Giguère  
*La scandaleuse Nouvelle-France*  
Samedi de 15 h à 17 h  
Dimanche de 12 h à 14 h



Robert Brisebois  
*Le Petit Bob*  
Vendredi de 14 h à 16 h  
Samedi de 12 h à 14 h



Marc Brière  
*Le Québec, quel Québec?*  
Mercredi, jeudi et vendredi de 16 h à 18 h  
Samedi et dimanche de 14 h à 16 h



Comité permanent de lutte à la toxicomanie Québec  
**DROGUES: Savoir plus, risquer moins**  
Mercredi de 16 h à 18 h  
Jeudi et vendredi de 14 h à 16 h  
Samedi et dimanche de 11 h à 13 h



Pierre-Yves Boily  
*Pour l'amour du monde!*  
Jeudi et vendredi de 16 h à 18 h



www.stanke.com

Pas ce soir, chérie?



Pierre Légaré  
Samedi à 18 h  
Dimanche de 13 h à 15 h

Non! Je lis les Mots de tête!

## Rabais du Printemps

Obtenez jusqu'à **2500\$** de rabais sur tous nos spas en magasin\*

### DÉTENTE ASSURÉE

- Venez faire l'essai d'un spa en toute intimité dans notre salle de montre
- Spas conçus pour toutes saisons
- Programme de financement disponible
- Séance de formation à domicile pour l'entretien du spa

### LIVRAISON RAPIDE ET GRATUITE

dans un rayon de 100 km de Mtl

## AQUASPORT

8866 boul. Pie IX, Montréal (514) 374-5262  
1682 boul. St-Martin Ouest, Laval (450) 682-5100

\*Offre valide pour un temps limité. Voir détails en magasin.

### LE PRIX D'EXCELLENCE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC

On reconnaît, dans l'ordre habituel, M. André Ducharme et M. Jacques Cotton, président du conseil d'administration de l'Association.

À l'occasion de son congrès annuel, l'Association a rendu un hommage particulier, le 11 avril dernier, à un directeur général qui s'est signalé tout au long de sa carrière par la constance d'une gestion remarquable et la réalisation d'activités significatives pour le réseau ou pour ses pairs en lui décernant le Prix d'excellence de l'Association.

Il s'agit de: Monsieur André Ducharme de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont de Montréal.

L'Association honore ainsi, à chaque année, un directeur général choisi par le conseil d'administration.

## • LES ACTUALITÉS •

Une étude commandée par la fondation David Suzuki

# La réduction des GES rapporterait des milliards à l'économie canadienne

LOUIS-GILLES FRANÇEUR  
LE DEVOIR

L'économie canadienne tirera un bénéfice net de quatre milliards si le Canada atteint son objectif de réduction de ses gaz à effet de serre (GES) après avoir ratifié le protocole de Kyoto, indique une étude de l'institut Tellus de Boston, rendue publique hier à Ottawa.

L'étude en question, commandée en janvier par la fondation David Suzuki et le Fonds mondial de la nature (WWF), a été réalisée par le professeur Stephen Bernow, docteur en économie et vice-président de l'institut Tellus. Le professeur Bernow est un expert international en matière de politiques énergétiques. Il a été notamment conseiller de la Banque mondiale et du département de l'Énergie des États-Unis.

L'étude en question précise qu'en 2012, soit à la fin de la période octroyée aux signataires du protocole de Kyoto pour atteindre leurs objectifs de réduction, l'économie canadienne retirerait un bénéfice net de 1,6 milliard par année, soit une moyenne de 47 \$ par habitant.

Selon l'analyse du Tellus, la mise en place des mesures contenues dans le «Processus national sur les changements climatiques», mis au point par Ottawa à la suite d'une longue consultation publique, ajouterait 52 000 emplois «nets» à l'économie canadienne, ce qui tient compte des pertes dans certains secteurs, comme l'énergie notamment. Ce plan permettrait au Canada d'atteindre un peu plus de la moitié de son objectif de réduction. L'atteinte de l'objectif entier serait encore plus rentable, précisent les auteurs.

L'étude évalue à 135 \$ par année le gain net pour chaque foyer canadien relié à ces emplois et à deux milliards l'augmentation du produit intérieur brut qui en résulterait par rapport au «scénario du laisser-faire».

Selon le professeur Bernow, l'atteinte des objectifs de Kyoto susciterait par ailleurs d'importants bénéfices environnementaux ainsi que dans le domaine de la santé à cause des gains réalisés en matière d'assainissement de l'air et en dommages épargnés aux écosystèmes. Le rapport ne quantifie pas financièrement ces bénéfices. Mais il cite une récente étude qui suggère qu'une réduction de 68 mégatonnes de GES (le tiers des 240 Mt qui constituent l'objectif de réduction canadien) épargnerait des coûts de santé évalués à 1,2 milliard.

## Haro sur les pétrolières

Les auteurs de l'étude n'ont pas été tendres, ni ses bailleurs de fonds, pour les études mises en avant depuis quelques mois par l'industrie du pétrole, à qui on reproche de n'ajouter que les coûts du protocole de Kyoto, pas les bénéfices qu'en tirera l'économie canadienne.

Le Canada s'est engagé à Kyoto à réduire d'ici 2012 ses émissions de GES de 6 % sous le niveau de référence (1990) international. Selon le plus récent rapport soumis par le Canada aux Nations unies, les émissions nationales dépassaient de 20 % en 2000 le niveau de 1990. Le Québec, qui se vantait en 2000 de ne dépasser que de 2 % le niveau de 1990, s'en va allègrement vers un dépassement de 13 %, selon *Le Soleil* d'hier, qui citait un porte-parole gouvernemental.

Il y aurait 18 600 emplois créés dans le secteur de la construction si le Canada ratifie Kyoto. Quant aux pertes, l'étude en dénombre 4000 dans le secteur de l'énergie, le plus touché. Cependant, note l'étude, une bonne partie de ces emplois auraient disparu en raison de fusions et de rationalisations, et déjà cette industrie en a fait disparaître plus de 80 000, dont plus de 7000 uniquement dans l'industrie du gaz et du pétrole en Alberta.

Des notes et des mentions distribuées généreusement

# McGill s'inquiète des pratiques douteuses mises au jour à Harvard

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
LE DEVOIR

La pratique de l'université Harvard selon laquelle on distribue les A et les mentions honorifiques de façon généreuse inquiète l'université McGill lorsque vient le temps d'embaucher des professeurs américains et d'accueillir des diplômés.

McGill craint en effet que les nouveaux professeurs issus de Harvard ou d'autres établissements américains reproduisent cette «tendance à évaluer à la hausse», explique Luc Vinet, vice-principal exécutif à McGill. On redoute aussi que les étudiants des cycles supérieurs, tout droit venus de McGill avec des diplômes fort avantageux, ne soient en réalité pas aussi forts que leur diplôme de premier cycle le laisse supposer.

Cette crainte est soulevée alors que l'université Harvard, mise sur la sellette l'été dernier par le *Boston Globe* quant à la valeur des diplômes qu'elle décerne, réfléchit actuellement à la possibilité de faire de la note B une moyenne officiellement recommandée.

Avec une distribution de A et de A- devenue presque gênante — plus de 50 % des étudiants de Harvard finissent leurs cours avec ces notes — et une prolifération de mentions honorifiques — l'an dernier, 91 % des étudiants ont vu leur diplôme agrémenté de l'une de ces mentions honorant leurs bons résultats —, la valeur du passage à Harvard est sérieusement remise en question.

«C'est quelque chose qui nous inquiète, et beaucoup», note Luc Vinet, de McGill. De la même façon qu'un

employeur pourrait remettre en question la valeur du diplôme qu'il a sous les yeux, nous le faisons maintenant avec les étudiants [qui arrivent de Harvard et] qui s'inscrivent chez nous aux cycles supérieurs. Ça devient difficile de déterminer la qualité des étudiants... »

De la même manière, l'embauche de professeurs tout droit venus de Harvard ou des États-Unis en général requiert une prudence additionnelle lorsqu'il est question d'évaluation. «La tradition dans l'évaluation est différente, ajoute Luc Vinet. Alors que chez nous, les modes de notation sont soumis à un processus très sévère, ces profs arrivent avec une tendance naturelle à noter à la hausse. Il faut les informer lorsqu'on les engage parce que ça peut devenir une difficulté.»

L'avènement des contrats de performance et leurs exigences en matière de diplomation ne pourraient-ils pas inciter les professeurs d'université à récompenser des étudiants de manière exagérée? «Les contrats de performance soulèvent une grande contradiction, note à ce sujet Luc Vinet. A trop pousser pour assurer la diplomation, on crée une pression pour augmenter les notes», ajoute-t-il, précisant que ce n'est pas le cas de McGill.

«On ne fait absolument pas de pression sur les profs pour qu'ils améliorent leurs notes», renchérit Claire McNicoll, vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue à l'Université de Montréal, qui ne voit d'ailleurs pas dans l'histoire de Harvard d'incidence possible dans son établissement. «Les professeurs ne sont absolument pas sensibles à cette pression, qui a été évoquée à l'époque des contrats de performance, et c'est tant mieux.»



## Consentement sexuel

# Les libéraux battent le projet allianciste

HÉLÈNE BUZZETTI  
DE NOTRE BUREAU  
D'OTTAWA

Le projet allianciste de relever de 14 ans à «au moins 16 ans» l'âge du consentement sexuel a été défait hier soir, les députés libéraux ayant voté contre. Mais le gouvernement ne s'oppose pas pour autant à l'idée, promettant même de déposer très bientôt un projet de loi sur la protection des enfants.

«C'est certain que nous voulons en faire plus», a dit le ministre de la Justice, Martin Cauchon, «[notamment] regarder les articles déjà existants du Code criminel pour voir si on peut [les] resserrer pour offrir une meilleure protection aux enfants de notre pays mais également [aborder] la question de l'âge du consentement [...] qui a été soulevée par bien des gens à travers le Canada.»

«On va essayer d'aller de l'avant rapidement», a ajouté le ministre.

Selon le Code criminel, un adulte peut avoir des relations sexuelles avec un enfant d'au moins 14 ans sans que cela constitue un détournement de mineur dans la mesure où il n'occupe pas une position d'autorité (professeur, instructeur, etc.) par rapport à cet enfant. L'Alliance canadienne voudrait relever cet âge plancher à «au moins 16 ans».

Le gouvernement fédéral travaille actuellement avec les provinces pour en arriver à un consensus sur la question, le Manitoba demandant par exemple un rehaussement à 18 ans et le Québec pronant le statut quo. Le vote négatif des libéraux hier à la Chambre des communes ne devrait donc pas être lu comme une fin de non-recevoir dans ce dossier. M. Cauchon a d'ailleurs fait valoir que c'est à son initiative que le sujet avait été mis à l'ordre du jour des ministres de la Justice du pays.

## EN BREF

### Dumont rencontrera Clark

(Le Devoir) — Le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, rencontrera aujourd'hui à Ottawa le chef du Parti conservateur, Joe Clark, afin de discuter notamment du déséquilibre fiscal. C'est à la suite de l'appel de M. Clark au chef adéquat pour le féliciter de la victoire dans la circonscription de Saguenay qu'un rendez-vous a été convenu entre les deux hommes. Mario Dumont profitera de son passage dans la grande région d'Ottawa pour participer à un cocktail de financement de son parti.

## 3 JOURS SEULEMENT

# Les jeudi 25, vendredi 26 et samedi 27 avril



# LE RABAIS DE 10% SUR TOUT ACHAT DE 100\$ ET PLUS EST DE RETOUR!

18+

La modération  
a bien meilleur goût.

Educ'Alcool

www.saq.com

18 ans et plus. Titulaires de permis, agences de la SAQ et Comptoirs Vin en vrac exclus. Achats non cumulatifs. Cette promotion est applicable à tous les achats à l'exception des chèques-cadeaux SAQ.



# • CARRIÈRES ET PROFESSIONS •



## MAÎTRE DE CHANTIER

Lafarge, le plus important fournisseur canadien de matériaux de construction est présentement à la recherche d'un maître de chantier. Sous la supervision du directeur général, Construction de notre division Est, vous aurez comme objectif de planifier, organiser, établir l'échéancier et superviser les travaux de construction dans la région d'Ottawa.

Vous possédez un diplôme postsecondaire ou encore un diplôme en ingénierie (T.A.) ou une combinaison équivalente d'études et d'expérience ainsi que de sept à dix ans d'expérience dans un domaine connexe, ayant occupé des responsabilités progressives dans les domaines de la supervision et de la gestion. Vos excellentes aptitudes pour les communications et les relations interpersonnelles ainsi que votre leadership fort de vous le (la) candidate(e) idéal(e). Le bilinguisme sera considéré comme un atout sérieux.

Lafarge offre une rémunération compétitive et une gamme d'avantages. Le salaire de départ sera proportionnel aux aptitudes et à l'expérience. Veuillez faire parvenir votre CV, accompagné d'une lettre de présentation, au plus tard le 1er mai 2002 à l'adresse suivante:

"Maître de chantier"

Matériaux de construction Lafarge, 1651, chemin Bearbrook,  
Ottawa, ON K1G 3K2; télécopieur  
(613) 830-8306

Lafarge souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi. Nous favorisons la diversité chez nos gens, nos produits et nos idées.

Nous vous remercions de votre intérêt. Nous ne communiquerons cependant qu'avec les candidate(s) qui auront été retenue(s) pour une entrevue.

## LEMÉAC ÉDITEUR

ADJOINTE ADMINISTRATIVE,  
DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMERCIALE

- Distribution du courrier postal aux différents services
- Préparation de documents, de dossiers à l'intention de la directrice générale
- Rédaction, révision et mise en page de textes variés : correspondance, notes de service, communiqués, invitations, etc.
- Mise à jour de sommaires, récapitulatifs, échéanciers : subventions, promotions en librairie, planification annuelle des pré-notés/ tournées de diffusion/offices
- Gestion de bases de données – incluant saisie, recherches, exportation de données en vue de fusion ou de mises en page :  
- fichier auteurs  
- fichier collaborateurs, fournisseurs,  
- fichier titre
- Participation à l'organisation et à la tenue des activités de promotion : rentrée littéraire, salons du livre, lancements, séances de signature, etc.
- Coordination du service de la diffusion, en collaboration avec le représentant, l'éditeur européen diffusé et le distributeur canadien : gestion du fichier titres ; confirmation des prises ; transmission des données au distributeur ; suivi des importations et vérification des stocks reçus ; planification et confirmation des offices, préparation des bulletins et des bons de commande de nouveautés, des bordereaux de promotion ou de mise en place et envoi de ceux-ci aux libraires
- Présence aux réunions du comité de diffusion

MERCI D'ADRESSER VOTRE CANDIDATURE À :

Lise P. Bergevin, Leméac Éditeur, 4609 rue d'Iberville, 3<sup>e</sup> étage,  
Montréal, (Québec) H2H 2L9 ou par courriel à [lemeac@lemeac.com](mailto:lemeac@lemeac.com)



déjà plus loin

L'Université de Sherbrooke se distingue par l'importance qu'elle accorde à la formation pratique et à l'innovation dans la recherche. Située au cœur des Cantons-de-l'Est, elle offre une qualité de vie exceptionnelle aux quelque 5 000 membres de son personnel et à plus de 30 000 étudiantes et étudiants.

Joignez-vous à une faculté de droit en plein essor

## PROFESSEURES OU PROFESSEURS

En droit de la santé (1 poste), en droit transnational (1 poste)  
en droit pénal et droit public (1 poste), en droit des affaires (1 poste)

L'Université de Sherbrooke sollicite des candidatures pour combler 4 postes réguliers, à temps complet, de professeure ou de professeur pour sa Faculté de droit.

### Fonction

Enseignement et encadrement d'étudiantes et d'étudiants à tous les cycles d'études dans le domaine de compétence demandé. Enseignement dans d'autres domaines en fonction des besoins de la faculté. Recherche dans le domaine de spécialisation demandé ainsi que dans les autres domaines de spécialisation de la candidate ou du candidat.

### Exigences

**Droit de la santé**  
(offre d'emploi n° 02-6-12)  
Doctorat en droit et intérêt pour le droit de la santé.

### Droit pénal et droit public

(offre d'emploi n° 02-6-13)  
Doctorat en droit et intérêt pour le droit pénal. L'intérêt pour le droit public en général constitue un atout.

### Droit des affaires

(offre d'emploi n° 02-6-14)  
Doctorat en droit et intérêt pour le droit des affaires. À titre exceptionnel, des études de 2<sup>e</sup> cycle en droit et une expérience significative dans le domaine peuvent être prises en considération.

### Droit transnational

(offre d'emploi n° 02-6-15)  
Doctorat en droit, formation en droit civil et en common law et intérêt pour le droit transnational (droit comparé, droit uniforme, droit international). À titre exceptionnel, des études de 2<sup>e</sup> cycle en droit et une expérience significative dans le domaine peuvent être prises en considération.

### Date prévue d'entrée en fonction

Tous les postes sauf celui en droit transnational : automne 2002  
Poste en droit transnational : hiver 2003.

Prière de faire parvenir un curriculum vitae et deux lettres de recommandation en provenance directement des signataires, en indiquant le numéro du poste sollicité, avant 16 heures, le 10 mai 2002 à l'adresse suivante :

Monsieur le Doyen  
Faculté de droit  
Université de Sherbrooke  
2500, boulevard de l'Université  
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Téléphone : (819) 821-8000  
Poste 7511

Courriel : [snootens@droit.usherb.ca](mailto:snootens@droit.usherb.ca)

Les conditions de travail sont régies par les conventions collectives en vigueur. L'Université respecte le principe de l'égalité en emploi pour les femmes.

## CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL



## DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fondé en 1956, le Conseil des arts de Montréal (CAM) est un partenaire dynamique du développement artistique et culturel dans la région métropolitaine de Montréal. Dans le cadre de la création de la nouvelle ville de Montréal, le CAM succède au Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal. Sa mission est de soutenir l'excellence dans la création, la production et la diffusion des arts sur le territoire de la ville.

À même les fonds mis à sa disposition par le Conseil de la ville de Montréal, le Conseil des arts subventionne chaque année plus de 200 organismes artistiques dans les domaines des arts visuels, de la danse, de la musique, du théâtre, de la littérature, du cinéma et des nouveaux médias. Le CAM favorise aussi par ses programmes et activités l'accessibilité et la participation des citoyens et citoyennes de Montréal à la vie artistique.

Le ou la titulaire de la direction générale relève d'un Conseil d'administration formé de bénévoles nommés par le Conseil de ville. En tant que Chef de la direction du Conseil des arts de Montréal, il ou elle sera reconnu(e) pour son leadership visionnaire et stratégique et son expérience de gestion dans des postes avec responsabilités d'envergure exigeant un style de gestion ouvert et collégial. Il ou elle possèdera une formation universitaire dans une discipline appropriée, une excellente réputation professionnelle et un cheminement probant dans des responsabilités de gestion dans le domaine culturel. De plus, il ou elle démontrera une excellente compréhension des défis que doivent relever les organismes à vocation culturelle dans les prochaines années, appuyée d'une connaissance pratique du milieu. Il ou elle aura démontré une habileté à représenter et promouvoir le CAM auprès des instances publiques, privées et communautaires à tous les niveaux, soit régional, provincial ou national. Innovatrice, déterminée, diplomate et à l'aise devant les médias et le public, la personne idéale fera preuve de bon jugement et possèdera une capacité éprouvée de bâtir et diriger une équipe multidisciplinaire motivée et efficace. La personne doit exceller en matière de communication et pouvoir entretenir d'excellentes relations interpersonnelles.

La maîtrise du français et une bonne connaissance de l'anglais sont exigées. Le poste est ouvert aux citoyens canadiens et aux personnes possédant le statut de résident permanent.

Veuillez faire parvenir votre réponse en toute confidentialité avant le 10 mai 2002 à : Madame Manon Vennat, Spencer Stuart & Associés (Canada) Ltée, 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2500, Montréal, Québec H3A 3L6; Fax: (514) 288-4626 ou E-mail: [mvennat@spencerstuart.com](mailto:mvennat@spencerstuart.com)

## déjà plus loin

L'Université de Sherbrooke se distingue par l'importance qu'elle accorde à la formation pratique et à l'innovation dans la recherche. Située au cœur des Cantons-de-l'Est, elle offre une qualité de vie exceptionnelle aux quelque 5000 membres de son personnel et à plus de 30 000 étudiantes et étudiants.

## CONSEILLÈRE OU CONSEILLER À LA RECHERCHE dans le domaine des sciences et du génie

### Fonction

Sous l'autorité immédiate du directeur du Bureau de la recherche et de la coopération internationale et en collaboration avec la vice-doyenne ou le vice-doyen à la recherche des facultés concernées, la conseillère ou le conseiller à la recherche anime, encourage et facilite la recherche dans le domaine des sciences et du génie, notamment par son appui à la réalisation du plan stratégique de la recherche des facultés et à l'acquisition de fonds de recherche par les professeures et professeurs.

Cette personne s'occupe de promouvoir et de faciliter les collaborations de recherche, notamment celles de nature multidisciplinaire, multisectorielle et/ou pluri-institutionnelle. Entre autres, elle ou il agit en guise de conseillère ou de conseiller et de mentor dans le développement et la rédaction de demandes de subvention de recherche de sources externes. Elle ou il coordonne les actions et les informations entre les différentes intervenantes et les différents intervenants en recherche tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. De plus, elle ou il assure un rôle conseil auprès de la direction et des intervenantes et intervenants en recherche dans son secteur d'activités.

### Exigences

Détenir un diplôme universitaire de 2<sup>e</sup> cycle dans le domaine des sciences ou du génie. Détenir un diplôme universitaire de 3<sup>e</sup> cycle serait un atout. Posséder au moins cinq années d'expérience en recherche. Avoir une excellente capacité de communiquer. Avoir une expérience dans la préparation de demandes de subvention et de contrats de recherche serait un atout. Faire preuve de créativité, d'une capacité de travailler sur plusieurs fronts simultanément et d'une facilité à travailler en équipe. Avoir une excellente maîtrise du français et de l'anglais.

### Réception des candidatures

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae, au plus tard le vendredi 3 mai 2002, avant 17 h, à l'adresse suivante :

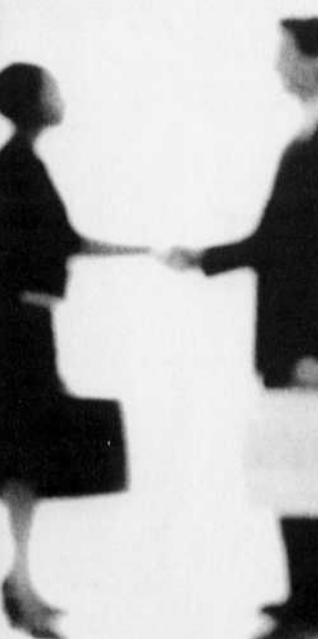
Service des ressources humaines  
Offre d'emploi n° 01-3-25  
Université de Sherbrooke  
2500, boulevard de l'Université  
Sherbrooke, (Québec) J1K 2R1  
[srh@courrier.usherb.ca](mailto:srh@courrier.usherb.ca)

Les conditions de travail sont régies par les conventions collectives en vigueur. L'Université respecte le principe de l'égalité en emploi pour les femmes.

UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE

[www.usherbrooke.ca](http://www.usherbrooke.ca)

## Carrières & professions



RENSEIGNEMENTS :  
Christiane LEGAULT :  
514.985.3316  
[clegault@ledevoir.com](mailto:clegault@ledevoir.com)

## CLSC ST-HENRI

Afin d'assurer le développement des services et la gestion opérationnelle des programmes du Service Accueil/Évaluation/Orientation de l'établissement, le CLSC recherche :

### CHEF D'ADMINISTRATION DE PROGRAMMES (1)

Sous l'autorité du directeur de l'établissement assure l'encadrement général des ressources et activités orientées vers les consultations multi-clientèles en soins infirmiers, médicaux et sociaux sans rendez-vous. Ce service assure aussi, le fonctionnement du service Info-Santé, des prélèvements sanguins, des archives et des soins post-opératoires ambulatoires. Selon sa formation, pourrait agir aussi comme RSI.

Exigences spécifiques : Diplôme universitaire de premier cycle en soins infirmiers ou en sciences humaines et formation complémentaire en gestion. Expérience professionnelle du réseau de la santé et des services sociaux dont 3 ans dans un poste de cadre.

### CHEF DE PROGRAMMES (TEMPS PARTIEL OU COMPLET) (1)

Sous l'autorité du chef d'administration pilote la dispensation et l'évaluation des activités précédemment mentionnées. Selon les besoins, le pairage disciplinaire entre les deux (2) postes et sa formation pourrait être appelé à agir concurrentiellement comme chef de programmes dans d'autres unités de l'organisation, comme conseiller aux programmes auprès de la direction générale et/ou comme responsable des soins infirmiers.

Exigences spécifiques : DEC et certificats en soins infirmiers ou bacc. en sciences humaines. Formation et expériences en gestion.

### INTÉRÊT ET HABILITÉS NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DES DEUX (2) FONCTIONS :

- Talent d'animation, de synthèse et de traduction des concepts en action
- Capacité de travail en contexte de multi-disciplinarité et de collaboration inter-réseau
- À l'aise dans des pratiques de support et de supervision de type clinico-administratif
- Intérêt d'intervention dans un quartier populaire et multiculturel du centre-ville
- Approche centrée sur les personnes, les processus et la dispensation de services de qualité
- La connaissance de l'anglais constitue un atout important. Habileté avec les systèmes informatiques

### RÉNUMÉRATION : EN FONCTION DES POLITIQUES ET PRATIQUES DU RÉSEAU.

Faire parvenir votre curriculum vitae, avec la mention du poste convoité, avant le 6 mai à l'intention de la direction générale au CLSC St-Henri, 3833 Notre-Dame Ouest, Montréal, H4C-1P8.

## La Maison Théâtre

La Maison Théâtre, qui existe depuis 1984, est le seul diffuseur au Québec à posséder une salle spécialement conçue pour le jeune public. Sa raison d'être demeure l'enfant spectateur auquel elle s'efforce, saison après saison, de donner accès à la culture par le théâtre. De fait, elle constitue un véritable carrefour artistique vers lequel converge tout le théâtre professionnel destiné aux enfants et à la jeunesse. La Maison Théâtre, dont le volet diffusion est incontestablement reconnu pour ses qualités artistiques ici comme à l'étranger, s'entend à développer largement tous les volets de sa mission.

Elle recherche présentement une personne pour sa direction générale qui sera apte à l'amener vers de nouveaux sommets, incluant le développement du théâtre jeune public.

## DIRECTION GÉNÉRALE

Votre sensibilité artistique est rehaussée de vos qualités exceptionnelles de gestion et d'inspiration pour les divers intervenants. Vous êtes en mesure d'entretenir des relations harmonieuses avec les compagnies théâtrales, le milieu scolaire, les affaires culturelles des divers paliers gouvernementaux de même qu'avec le monde des affaires. Les relations et les échanges entre les compagnies du Québec et de l'étranger feront également partie de vos responsabilités, ainsi que les autres volets tels que la diffusion, l'animation et l'information.

Ce poste intéressera des personnes bilingues, possédant un diplôme universitaire ainsi que plusieurs années d'expérience pertinente et pouvant démontrer des réalisations témoignant du leadership requis. Enfin, la capacité de travailler en équipe est une qualité essentielle.

Les personnes désireuses de postuler doivent acheminer leur curriculum vitae, en mentionnant le numéro de projet CV-204001, selon leur convenance via notre site Web à [www.pwcglobal.com/executive/ca](http://www.pwcglobal.com/executive/ca) ou par télécopieur au (514) 938-5711 ou à l'adresse ci-dessous. Leur candidature sera traitée confidentiellement et dans le respect du principe d'équité en matière d'emploi.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.  
Recherche de cadres  
1250, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 3500  
Montréal (Québec) H3B 2G4  
Courriel : [execsearch.montreal@ca.pwcglobal.com](mailto:execsearch.montreal@ca.pwcglobal.com)

LE DEVOIR

## LE MONDE



Premier meeting électoral entre les deux tours de la présidentielle, hier à Rennes, pour le président-candidat Jacques Chirac. REUTERS

## Chirac à Le Pen: c'est non

Le président tente de réunir la droite sous la nouvelle Union pour la majorité présidentielle

REUTERS ET AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Droite et gauche s'organisent en vue de leur affrontement aux élections législatives tandis que les manifestations anti-Le Pen se poursuivaient dans les rues.

Jacques Chirac a par ailleurs annoncé hier qu'il n'acceptera pas de débattre entre les deux tours de la présidentielle avec son adversaire Jean-Marie Le Pen, qui a réagi en dénonçant «une pitoyable débâcle».

«Il faut avoir le courage de ses convictions, la constance de ses engagements. Pas plus que je n'ai accepté dans le passé d'alliance avec le Front national, et ceci, quel qu'en soit le prix politique, je n'accepterai demain de débattre avec son représentant», a déclaré le président-candidat à Rennes, où il tenait son premier meeting électoral entre les deux tours de la présidentielle. «Face à l'intolérance et à la haine, il n'y a pas de transaction possible, pas de débat possible», a-t-il déclaré.

Un refus que Jean-Marie Le Pen a vivement condamné sur France 2: «Il se dégonfle, il n'ose pas se battre, il s'enfuit et, de loin, lance des injures.» Il a ajouté: Jacques Chirac «ne veut pas débattre avec l'adversaire que le peuple lui a choisi. Il a peur d'un candidat sans complaisance, sans conviction, sans complicité. Il a peur de la vérité».

M. Chirac a décidé de mobiliser ses troupes en créant un parti de droite qu'il souhaite unifier pour mener la bataille suivante, celle des élections législatives des 9 et 16 juin. La droite chiraquienne réunie au sein de l'Union en mouvement (UEM) a annoncé hier la création d'une

«Union pour la majorité présidentielle» dont la vocation est de rassembler la droite RPR, UDF et Démocratie libérale (DL) au-delà des prochaines élections législatives. Au scrutin des 9 et 16 juin, l'Union pour la majorité présidentielle présentera un candidat dans chacune des 577 circonscriptions. Les assises de l'Union auront lieu en septembre ou octobre.

La décision de l'UEM marginalise le président de l'UDF, François Bayrou, qui a refusé la proposition des chiraquiens de constituer un grand parti de la droite républicaine, qualifié de «parti de godillots».

Le dirigeant centriste, qui a obtenu 6,84 % des suffrages au premier tour de la présidentielle et entendait faire entendre «la voix du changement», s'est défendu d'être un «diviseur» de l'opposition républicaine.

Le président de Démocratie libérale, Alain Madelin, s'est dit également «fermement opposé» à la création d'un «parti élyséen, unique et obligatoire». Selon le RPR, des «triangulaires» avec l'extrême droite pourraient se jouer dans 250 à 320 circonscriptions alors qu'il y en avait eu 70 au dernier scrutin législatif, en 1997.

Défilé du 1<sup>er</sup> mai unitaire

Des dizaines de milliers de jeunes manifestants ont de nouveau défilé à Paris et en province pour dire non à l'extrême droite.

Tantôt spontané, tantôt encadré par des organisations d'extrême gauche, le début de révolte des jeunes prend de l'ampleur. Certaines associations antifascistes souhaitent des manifestations tous les jours d'ici le 5 mai, date du deuxième tour opposant Jacques Chirac à Jean-Marie Le Pen.

Le syndicat étudiant UNEF a pour sa part appelé les jeunes à une manifestation

unitaire samedi prochain à Paris et dans toutes les villes de France. Une douzaine d'organisations se sont jointes à cet appel, dont SOS-Racisme, le Mouvement des jeunes socialistes, les Jeunes Verts, la Jeunesse communiste révolutionnaire et la Jeunesse ouvrière chrétienne. L'UNEF a aussi invité les jeunes à se joindre aux manifestations de gauche du 1<sup>er</sup> mai.

Les représentants des principales confédérations syndicales réunis hier soir à Paris, au siège de la CFDT, ont appelé à l'organisation d'un défilé unitaire pour la fête du Travail. Partis de gauche et associations pourraient se joindre à un cortège syndical unitaire.

Dans le camp lepéniste, le défilé du Front national en l'honneur de Jeanne d'Arc, lui aussi traditionnellement organisé le 1<sup>er</sup> mai à Paris, sera un des temps forts de la campagne du candidat d'extrême droite.

Plus globalement, Jean-Marie Le Pen se prépare apparemment à faire campagne sur ses thèmes habituels et a d'ores et déjà arrêté la date d'un grand meeting à Marseille, le 2 mai.

Le mouvement pourrait en revanche renoncer à organiser une seconde réunion à Lyon.

Le candidat du Front national, qui a obtenu 16,86 % des voix au premier tour, n'a pas fait d'apparition publique hier mais a préparé avec son état-major l'intervention télévisée qu'il devait faire dans la soirée sur France 2.

Face à l'armada RPR, Jean-Marie Le Pen mise sur une campagne-éclair et une forte présence médiatique pour tenter de défaire son adversaire mais l'absence de débat avec Jacques Chirac risque de gêner ses plans.

## Les socialistes tirent les leçons sans se déchirer

«On ne peut pas à la fois être à Davos et défilé le 1<sup>er</sup> mai à Paris»

RENAUD DELY PAUL QUINIO LIBÉRATION

Analysé le débâcle sans verser dans le règlement de comptes, corriger le cap sans se déchirer, tel était le casse-tête des socialistes réunis hier soir dans le huis clos d'un conseil national convoqué à l'Assemblée nationale. Pari délicat, pari tenu. Pour l'instant.

Tirant les leçons de l'échec de Lionel Jospin, le PS s'est donc efforcé de mettre la barre à gauche dans l'optique des législatives des 9 et 16 juin. Une inflexion précipitée mais sans heurts excessifs, le procès de l'influence «sociale-libérale» des «modernes» Dominique Strauss-Kahn, Pierre Moscovici ou Laurent Fabius demeurant pour l'essentiel implicite. Sans doute parce que le spectre des querelles intestines des années 90 plane encore sur les esprits socialistes. Sans doute aussi parce que le traumatisme collectif imposait la retenue. L'hommage obligé, rendu par tous les orateurs, à l'absent, Lionel Jospin, a achevé d'anesthésier les velléités de grand débâchage. «L'unité demeure notre principal atout», a souligné d'entrée François Hollande. Le patron du PS a réclamé un «débat maîtrisé» imprégné d'«esprit de responsabilité»: «Je n'accepterai aucune dérive!», a-t-il prévenu. Une préoccupation commune à l'ensemble des participants.

Dès lors, impulsée par les deux minorités de gauche, les emmanuelistes et la Gauche socialiste, la critique des fautes passées est demeurée mesurée. Henri Emmanuelli s'en est pris au dogme de la modernité. Il a réclamé un vote des militants pour faire adopter une plate-forme législative «discrète», compatible avec «un rassemblement de toute la gauche». Une requête rejetée par la direction. Il a plaidé pour «une clarification» du projet socialiste sur trois sujets: les services publics, pour faire de «l'opposition à l'ouverture du capital d'EDF» le «symbole d'une capacité de résistance retrouvée face au libéralisme»; les «fonds d'épargne salariale qui ressemblent à s'y méprendre à des fonds de pension à la française»; et la prime pour l'emploi, «chèque compatissant» qu'il souhaite remplacer par des hautes de salaire. «On ne peut pas à la fois être à Davos et défilé le 1<sup>er</sup> mai à Paris», a-t-il résumé.

Autant de pierres jetées dans les jardins contigus des «modernes» Fabius et Strauss-Kahn. Si le premier s'est montré ultra-

consensuel en repoussant «l'idée que la campagne n'a pas été bonne», le second a défendu plus maladroïtement sa «gauche moderne»: «L'histoire a prouvé que Keynes a fait davantage pour la classe ouvrière que Rosa Luxemburg», a lancé Dominique Strauss-Kahn en déclenchant les huées de la salle.

Le même duo a servi de cible à la Gauche socialiste. Après avoir publié un communiqué virulent contre la «droite du PS» la veille, l'aile gauche du parti a été rappelée à l'ordre par François Hollande hier matin. Elle est donc revenue à l'assaut, mais un ton en dessous. D'abord lors d'une conférence de presse où le triumvirat Julien Dray, Marie-Noëlle Lienemann et Jean-Luc Mélenchon a assigné au conseil national la mission d'«éclaircir» cinq points pour renouer avec les «catégories populaires»: le refus de toute privatisation des services publics et la convocation d'états généraux de la fonction publique, la défense de la retraite à 60 ans et du système par répartition, la tenue d'une grande conférence salariale, un «plan de restructuration urbaine» pour «casser les ghettos» et le rejet des communautarismes.

Devant le conseil national, Julien Dray a explicité ces exigences. Avant d'assumer ses «responsabilités dans la campagne» en défendant l'inclinaison sécuritaire du discours de Jospin, critiqueur en coulisses par de nombreux socialistes: «Il y a un besoin d'ordre social et un besoin d'ordre public, et nous ne devons pas recommencer à opposer l'un à l'autre.»

D'autres orateurs ont cherché les causes de la faillite jospiniste ailleurs. Jean-Marc Ayrault a accusé Arlette Laguiller et Jean-Pierre Chevènement: «Monsieur Ni-ni et Madame Plus ont fait la politique de toute la gauche, ils ont eu le pire de la politique!» Jean Glavany a écorné, lui, le traitement de l'insécurité à la télévision. Et François Hollande a notamment pointé l'«exaspération sécuritaire [...] cyniquement exploitée par la droite et par Jacques Chirac au seul profit de l'extrême droite». Martine Aubry, comme la plupart de ses camarades, a mis l'accent sur les «attentes sociales» en matière d'inégalités, d'emploi ou de santé, auxquelles «il faut répondre plus clairement». Bref, commencer par changer de tonalité avant de modifier franchement le discours. D'ici là, reste au PS à purger ce qu'un élu parisien a ironiquement baptisé à la tribune «la double peine des socialistes: voter Jospin au premier tour et Chirac au second...»

## Mission de l'ONU à Jénine: volte-face d'Israël

Jérusalem (AFP) — Israël a créé la surprise hier en revenant sur son accord à une mission de l'ONU sur les événements dans le camp de réfugiés de Jénine tandis qu'à Bethléem, des négociations se sont ouvertes pour la levée du siège de la basilique de la Nativité.

Cette décision annoncée par la radio publique n'a pas été confirmée de source officielle. Peu après, l'ONU a annoncé que le Conseil de sécurité se réunirait pour des consultations d'ur-

gence sur le Proche-Orient.

Washington a souhaité qu'Israël autorise la venue de l'équipe de l'ONU. Londres a condamné la volte-face israélienne.

Selon la radio, ces responsables reprochent aux membres de l'équipe d'être «trop politiques» et pas assez versés dans les questions militaires. Auparavant, M. Sharon s'était déclaré «préoccupé» par les conclusions auxquelles pourrait aboutir cette équipe.

Le principal négociateur palestinien, Saëb Erakat, a dénoncé cette

décision. «Tout cela prouve que l'accord donné dans un premier temps par le gouvernement israélien à la venue de cette commission n'était qu'une manœuvre.» Les Palestiniens et des organisations internationales accusent l'armée israélienne de «crimes de guerre» et de «massacre» à Jénine, faisant état de centaines de tués, ce que dément Israël, affirmant y avoir tué des dizaines de combattants.

L'équipe de l'ONU comprend l'ancien président finlandais Martti Ahtisaari, Sadako Ogata, ancien-

ne haut-commissaire pour les réfugiés, et Cornelio Sammaruga, ex-président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). L'équipe allait être constituée demain à Genève et espérait pouvoir partir pour le Proche-Orient «avant la fin de la semaine».

Le ministre des Affaires étrangères Shimon Peres a affirmé que la délégation de l'Union européenne, qui n'avait pas été autorisée à rencontrer M. Arafat, au début du mois, pourrait le voir.

Selon une première évaluation

d'agences humanitaires et du ministère palestinien de la Santé, rendue publique hier à Genève, près de 600 maisons ont été détruites dans le camp de réfugiés de Jénine. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'agence gouvernementale américaine d'aide USAID et le ministère de la Santé palestinien se déclarent également inquiets des actuels problèmes d'accès aux territoires occupés par le personnel de santé, indique un rapport de situation commun.



Ariel Sharon

REUTERS

## La chasse à Henry Kissinger

PASCAL RICHE LIBÉRATION

Washington — Pour Henry Kissinger, le «Metternich de Nixon», l'homme de la détente avec l'URSS et de l'ouverture de la Chine, le Nobel de la paix 1973, il est de plus en plus compliqué de se déplacer à l'extérieur des États-Unis. Ce n'est pas une question d'âge (78 ans) mais plutôt de passé. De plus en plus de juges dans le monde souhaitent l'interroger, notamment sur son rôle dans l'opération Condor, qui organisait dans les années 70 la répression des opposants aux dictatures latino-américaines. Et plusieurs organisations militantes rêvent également de s'en prendre à lui pour son rôle dans la guerre du Vietnam.

Alors que Kissinger est attendu aujourd'hui à Londres pour un colloque, un citoyen britannique, Peter Tatchell, a saisi la justice afin de le faire arrêter pour «crime de guerre». Sa demande a été repoussée lundi. La semaine dernière, en prévision de la même visite londonienne, le juge espagnol Baltasar Garçon a demandé, au moyen d'une commission rogatoire, d'interroger le visiteur américain. Une requête également rejetée lundi par la justice britannique, à la de-

mande pressante du département d'État. Le juge française Anne-Sophie Chateau, qui enquête sur la disparition de cinq Français au Chili dans les années 70 et qui avait fait la même démarche que Garçon, a connu hier pareille déconvenue.

Plusieurs magistrats, en Argentine, au Chili ou au Brésil, ont aussi demandé à l'entendre sur le plan Condor. Le juge chilien Juan Guzman Tapia a récemment soumis aux autorités américaines une commission rogatoire contenant 17 questions qu'il aimerait poser à l'ancien secrétaire d'État dans le cadre de l'affaire Charles Horman, un journaliste américain tué après le coup d'État de Pinochet.

Il y a quelques années, Kissinger devait seulement subir la vindicte de l'extrême gauche, qui l'accusait d'avoir fomenté le coup d'État de Pinochet au Chili, soutenu la dictature de Videla en Argentine ou organisé des bombardements secrets du Cambodge pendant la guerre du Vietnam. Mais depuis la levée de la confidentialité d'archives portant sur les activités américaines dans les années 70, ses ennemis sont beaucoup plus sérieux. Sous la pression d'une association, National Security Archives, le vieil homme a même été contraint, l'été dernier, de restituer au département d'État les 10 000 pages de transcription mot à mot de

ses conversations téléphoniques entre 1973 et 1977.

La fronde ne cesse de gonfler, notamment sur Internet... L'ancien diplomate ne peut entrer dans une librairie américaine sans tomber sur un pamphlet, *The Trial of Henry Kissinger*. Christopher Hitchens, un journaliste britannique, y décrit par le menu toutes ses décisions «criminelles» et pose la question de son jugement.

## Déclassification

L'automne dernier, à Washington, la famille de l'ancien commandant en chef des armées du Chili, Rene Schneider, assassiné en 1970, a porté plainte contre lui et d'autres ex-responsables américains. Elle exige trois millions de dollars de dommages et intérêts. La «déclassification» de documents a confirmé que la CIA avait été impliquée dans le rapt du général. L'affaire remonte à l'automne 1970, trois ans avant le coup d'État de Pinochet.

La gauche chilienne a gagné les élections de septembre, et Allende est certain d'accéder au pouvoir après un intérim de 60 jours. Nixon charge Kissinger de tout faire pour l'en empêcher. La CIA est alors autorisée à financer et armer trois différents groupes de putschistes dans le cadre d'une opération baptisée

«Track II» («la seconde voie»). L'objectif est de kidnapper Schneider, un conservateur trop respectueux du processus électoral, et de faire passer l'enlèvement pour un complot d'extrême gauche. La CIA jure aujourd'hui qu'elle n'a «aucune information» permettant de penser que la suppression du général faisait partie du programme. Cependant, à lire les documents publiés, personne ne semblait se soucier du sort de Schneider. L'un des groupes paramilitaires a fini par le tuer le 22 octobre 1970.

Dans le livre qu'il vient de publier, *Does America Need a Foreign Policy?*, Kissinger condamne le Tribunal pénal international au prétexte qu'il donnerait trop de pouvoir aux procureurs. Dans de nombreux cas, argue-t-il, la responsabilité des faits est très difficile à déterminer. Certaines affaires reposent sur «la compréhension du contexte historique et politique» et, des années après l'événement, «c'est ce flou qui porte le risque d'arbitraire». En 1973, glisse-t-il, beaucoup de gens, à commencer par les démocrates chiliens, considéraient Allende comme «un idéologue marxiste sur le point d'imposer une dictature sur le modèle de Castro». Kissinger met en garde contre une «tyrannie des juges»: «Historiquement, la dictature des vertueux a souvent conduit à des inquisitions, voire à des chasses aux sorcières...»

## É D I T O R I A L

## Des salaires démesurés

Dans son édition d'hier, le *Globe and Mail* présentait les conclusions d'une recension des salaires des dirigeants d'une centaine des sociétés canadiennes les plus importantes inscrites à la Bourse de Toronto. On y apprend que la rémunération globale de ces dirigeants a grimpé de 54 % l'an dernier, alors que les profits des mêmes entreprises ont chuté de 13 % en moyenne. Dire que ce sont ces gens qui font la morale aux autres!

**L**a prochaine fois que vous entendrez un président de grande société discourir à propos des vertus de la rémunération au mérite et autres trucs songés du genre, dites-vous que ces gens sont des moralisateurs qui ne prêchent surtout pas par l'exemple.

Les grandes sociétés sont des machines à gagner de l'argent et, quoi qu'on en pense, il arrive rarement que la personnalité des hauts dirigeants soit la raison première de leur bonne performance, qui dépend le plus souvent des tendances de l'économie. L'exemple de Nortel et de ses concurrents est éloquent à ce propos: si ces sociétés ont crû aussi rapidement au cours de la dernière décennie, c'est qu'elles ont cru la rumeur qui prédisait l'explosion sans fin de la demande pour des services commerciaux en ligne.

Puis, à la faveur de deux constats évidents, à savoir qu'il y avait partout un excédent de capacité de transport des données et que très peu d'entreprises du Web offraient un espoir de rentabilité, le château de cartes s'est écroulé. Tout cela n'avait donc été que pure spéculation.

Pendant ces quelques années d'euphorie, on avait attribué l'excellente performance des entreprises en Bourse à la gestion exceptionnelle des grands patrons du secteur des nouvelles technologies, dont celui de Nortel, John Roth.

Plus que tous autres, ces gens méritaient les salaires de vedettes du rock qu'ils étaient devenus. Et pour les inciter à faire encore plus de miracles, on leur distribuait des droits d'achat d'actions qui, une fois exercés, leur faisaient réaliser des dizaines de millions en gains supplémentaires. Après tout, n'était-ce pas grâce à eux si les investisseurs voyaient la valeur de leurs propres placements grimper en flèche?

Mais comme cela arrive toujours dans les rêves, tout s'est écroulé au réveil. Les entreprises ont perdu des milliards et ont mis à pied des dizaines de milliers d'employés. A elle seule, Nortel a procédé à 52 000 mises à pied en 18 mois... Quant aux actionnaires, ils ont aussi vu leur portefeuille s'amincir.

En toute logique, on aurait donc dû assister à la chute des bonis accordés aux patrons... Au contraire, ces bonis et autres avantages financiers ont continué de grimper à une vitesse vertigineuse. C'est à cause de la concurrence des sociétés américaines, dit-on, ou encore, c'est parce qu'on a besoin d'eux pour redresser l'entreprise... Quelle ironie!

Au cours de la dernière décennie, nos chefs d'entreprise ont pris des risques énormes sur la base de rumeurs sans fondement entourant l'avenir d'Internet. Ils ont présidé à l'acquisition à prix d'or de microsociétés très déficitaires qui avaient l'allure de projets de fin d'études et qui ont dû fermer leurs portes depuis. Les patrons de Nortel en sont un exemple, mais aussi ceux de Quebecor, de BCE et bien d'autres encore.

Dans les années 80, nous avions assisté à un phénomène spéculatif semblable alors que l'immobilier attirait tous les grands investisseurs, dont les banques. La bulle a crevé, et qui a payé? Les actionnaires, alors que les dirigeants des banques ont continué de profiter grassement des règles de copinage qui régissent le cercle fermé des administrateurs de grandes sociétés.

Toutes ces lubies, toutes ces folies commises par des patrons dont la compétence est censée dépasser les capacités d'un être humain normal alors que plusieurs d'entre eux ne sont que des fils à papa, voilà qui laisse un goût amer dans la gorge du simple salarié à qui on demande d'accroître sa productivité pour seulement garder son job.

jrsansfacon@ledevoir.ca

## L'école et ses volets

**A**nnée après année, le ministère de l'Éducation regarde avec un frisson compréhensible les statistiques sur le pourcentage de jeunes qui, à leur entrée au secondaire, choisissent l'école privée. Cet engouement, qui touche un enfant sur trois à Montréal, constitue en effet un impitoyable verdict sur l'école publique jugée trop laxiste, à la fois en matière de discipline et de contenu scolaire.

Afin d'endiguer quelque peu cette gênante érosion, le ministre de l'Éducation, Sylvain Simard, donnait récemment un appui non équivoque à la multiplication de «volets particuliers» permettant aux écoles secondaires publiques d'offrir, outre l'enseignement régulier, divers programmes dont celui, très populaire, d'éducation internationale. Même la Commission scolaire de Montréal (CSDM) — qui, au nom de principes égalitaires fort louables mais ne résistant pas à l'épreuve de la réalité, interdisait depuis deux ans l'ouverture de volets particuliers — vient d'assouplir sa politique.

Le débat n'est pas nouveau. Il y a cinq ans, l'ex-ministre de l'Éducation, Pauline Marois, avait exprimé son aversion pour la création d'écoles dites à vocation particulière destinées aux plus doués. Un tel sous-secteur, faisait-elle valoir, créerait un système à deux voies, accueillant d'un côté les bolés et de l'autre les poqués, pour reprendre son expression. Mais alors, vaut-il mieux laisser filer les insatisfaits, ceux auxquels l'école publique ne répond pas, vers le secteur privé, laissant encore plus exsangue le secteur public? Non, bien entendu. Et c'est dans ce contexte qu'il faut replacer l'encouragement de M. Simard à ouvrir des «volets particuliers». Nous sommes tout à fait d'accord avec cette orientation qui pourrait revigorer le système public. Cela dit, le risque d'un système public à deux vitesses persiste et il faudrait s'assurer que ces volets ne deviennent pas des écoles à l'intérieur des établissements.

N'oublions pas que, derrière les changements qu'on tente aujourd'hui d'apporter, se cache l'inertie des gouvernements des 30 dernières années, qui n'ont pas su remettre en question le modèle de la polyvalente alors même qu'il était devenu clair qu'il tournait au désastre.

Qu'on tente aujourd'hui de répondre aux besoins de parents de plus en plus exigeants, cela est indispensable. Mais il ne faudrait pas que cette diversification de l'offre, pour parler crûment, justifie qu'on abandonne à eux-mêmes tous les jeunes inscrits au programme régulier, là où les besoins de redressement demeurent les plus criants.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information MICHEL VENNE  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



## L E T T R E S

## Montréal, une tour de Babel

Lorsque je vais en visite chez des amis, en bon commensal, je me plie à certaines règles élémentaires de bienséance. Le respect de mes hôtes m'oblige à respecter leurs façons de faire. S'ils prennent les fromages avant le dessert, je ferai de même sans mot dire et sans sortir mon code des bonnes manières à table. Ils sont chez eux, un point c'est tout.

Mais lorsqu'on vient chez moi, ça me déplaît de voir mes invités me dire que les ustensiles sont placés de façon malséante et qu'ils voudraient les voir disposés à leur gré.

Ainsi, il me déplaît de voir des sikhs exiger le respect de leurs traditions religieuses même si elles ne cadrent pas dans un contexte où le respect des autres requiert de la souplesse. Gurbaj Multani ne subirait nulle foudre d'un dieu digne de louange s'il devait, pour le bien collectif, se soustraire momentanément à quelque respect de symbole désuet dans un milieu qui ne lui donne aucune signification.

Je ne me suis pas affublé d'un foulard rouge autour du cou pour écrire ces lignes; seulement, le respect d'un amphitryon exige qu'on se conduise chez lui comme lui-même le fait. Le multiculturalisme n'est pas chose mauvaise, au contraire, il permet de renouveler les structures démographiques quand les premières souches coloniales n'y arrivent pas et de faire évoluer les cultures au contact d'autres cultures.

Or, dans le cas présent, il s'agit d'une culture qui crie au crime de lèse-Charte canadienne pour ne pas avoir à intégrer la culture qui l'accueille. Tous ont des droits, certes, dont celui

de la liberté de culte. Mais les droits de l'un s'arrêtent où commencent ceux d'un autre et deviennent des devoirs. Ils ont le devoir de respecter les us du plus grand nombre par le relativisme culturel. Après tout, la démocratie n'est-elle pas le pouvoir du plus grand nombre?

Il est désolant de constater que bon nombre de cultures immigrantes reproduisent exactement, et à plus petite échelle, ce qui les avait poussés à fuir leurs origines. N'a-t-on pas dû séparer les réfugiés serbes et croates à la base militaire de Valcartier à cause d'incidents raciaux? Et pourtant, la guerre qui les faisait s'insurger les uns contre les autres avait cours à plus de 7000 kilomètres.

Montréal ressemble de plus en plus à une tour de Babel où toutes les cultures s'enclavent à l'abri les unes des autres. Le quartier chinois, le quartier latin, le quartier juif, etc., morcellent le territoire en seigneuries culturelles, vassales de la Charte.

Vincent Renaud  
18 avril 2002

## Les «génies» de la guerre

Les Forces armées canadiennes ont perdu quatre militaires (deux soldats et deux officiers) en Afghanistan. Ironie du sort, nos militaires canadiens ont été tués par des alliés militaires américains en fonction. Encore une fois, les «génies» de la guerre au terrorisme ont prouvé leur «efficacité».

Le pire dans cette histoire, ce n'est pas la «bavure américaine» mais l'incompétence du gouvernement du Canada. Avez-vous regardé les uniformes de nos soldats? Les militaires américains portent des uniformes de couleur sable (dans un désert, c'est utile) alors que nos mili-

taires portent des uniformes verts (belle couleur voyante pour l'ennemi).

Seul le chef du Parti progressiste-conservateur du Canada, Joe Clark, a soulevé le problème à la Chambre des communes du Canada et les parlementaires fédéraux l'ont hué. C'est ça, l'intelligence politique...

Danny Lizotte  
Montréal, 18 avril 2002

## Difficile de s'émouvoir

En lisant le texte intitulé «Le départ d'Égypte» de Victor Teboul dans la section *Idées du Devoir* de samedi, j'ai été envahie d'un malaise intense. Oui, les juifs et autres étrangers ont été expulsés d'Égypte quand Israël a attaqué l'Égypte, qui a nationalisé son canal de Suez.

Ce qui est peut-être triste mais bien plus dans la normalité des choses que de faire ce que les sionistes israéliens font aujourd'hui au peuple palestinien, dans ses terres: détruire des maisons et des écoles, implanter des colonies en territoire palestinien et massacrer chaque jour hommes, femmes et enfants non armés qu'on humilie et tue à bout portant. Il nous est très difficile de voir cela chaque jour puis de s'apitoyer sur un fait pareil (que les juifs aient été expulsés d'Égypte à la suite d'une guerre).

Ce qui se passe en Palestine aujourd'hui est pire que l'apartheid et l'holocauste, c'est un viol révoltant des droits de l'homme, un crime contre l'humanité entière et non seulement contre les Palestiniens.

S. Calamawy  
Néo-québécoise d'origine égyptienne  
et Palestinienne de cœur  
LaSalle, 21 avril 2002

## LIBRE OPINION

## Des mythes persistants

CLAUDE MORIN  
Ancien ministre des Affaires  
intergouvernementales du Québec

**L**a semaine dernière, j'ai lu à peu près tout ce qui s'est publié dans les journaux à l'occasion du vingtième anniversaire du «rapatriement», cette opération qui a consisté à imposer au Québec, en 1982, la Constitution concoctée quelques mois plus tôt, en son absence préméditée, par Ottawa et les autres provinces. Ma lecture m'a fait retrouver de vieux mythes qui ont décidément la vie dure. J'en relève trois.

■ L'«abandon» du droit de veto. Le 16 avril 1981, les huit provinces qui formaient alors un front commun contre les visées d'Ottawa signèrent un accord sur une proposition alternative. Cet accord ne parlait pas de veto mais d'un droit de retrait constitutionnel avec compensation financière. Le Québec avait insisté pour inscrire cette disposition dans l'accord alors que les sept autres provinces la réprouvaient parce que, comme le veto, elle contredisait leur conception du fédéralisme: le droit de retrait pouvait en effet permettre, à terme, l'avènement d'un statut particulier pour le Québec. Cependant, vu les combats qui restaient à mener contre les projets d'Ottawa, elles s'y résignèrent pour sauvegarder le front commun auquel, comme le Québec, elles tenaient à ce moment.

Il faut ici rappeler que, dès l'élection des conservateurs du premier ministre Lougheed en Alberta, en 1972, celui-ci s'était prononcé contre l'existence d'un veto constitutionnel pour telle ou telle province tout en admettant, bien entendu, pour le *national government fédéral*! Dans les années suivantes, la plupart des autres provinces adhérèrent à la position de l'Alberta. C'est dire qu'en 1980-81, rien ne garantissait qu'à la faveur des pourparlers post-référendaires, le Québec, compte tenu de la victoire du NON, réussirait à se faire recon-

naître, pour lui, un droit dont personne d'autre ne voulait vraiment. Il risquait de se retrouver sans aucune protection. D'où l'inclusion préventive du droit de retrait dans le projet d'avril 1981 que le front commun proposait en remplacement de celui d'Ottawa, même si personne, à cause de l'obstination des fédéraux, ne croyait sérieusement que la substitution pourrait se faire.

De fait, Ottawa rejeta sur-le-champ l'accord interprovincial. On ne peut donc pas raisonnablement prétendre aujourd'hui que le Québec a renoncé à son droit de veto en souscrivant à un texte conjoncturel, en quelque sorte prédestiné à devenir périmé la journée même de sa naissance. Surtout — cela est capital — qu'il était entendu, entre les membres du front commun, que le Québec continuerait à défendre ses positions traditionnelles si, comme on le prévoyait, l'accord d'avril ne donnait rien. De toute façon, consultée plus tard, la Cour suprême décida que le Québec n'avait jamais joui d'un droit de veto et qu'en réalité il s'agissait seulement d'un arrangement, sans valeur de précédent, entre gouvernements.

■ Le Québec aurait lui-même brisé le front commun des provinces. Dès l'amorce des discussions constitutionnelles en juin 1980 et souvent par la suite, Lévesque avait mis Trudeau au défi de consulter la population sur le contenu de ses propositions. Quand celui-ci a finalement proposé un référendum, autour de 11h en novembre 1981, soit un an et demi plus tard, Lévesque ne pouvait pas, en toute cohérence, repousser une voie qui correspondait à ses propres demandes, d'autant plus que nous avions la conviction de pouvoir gagner la consultation au Québec. Nous savions évidemment que les autres provinces, craignant de la perdre chez elles, n'aimaient pas l'idée. Mais quand Trudeau, à la reprise de la réunion l'après-midi, précisa la procédure qu'il envisageait — le public ne serait consulté qu'après la

mise en œuvre des changements voulus par Ottawa, et non avant! —, Lévesque, indigné, retira son appui. Par la suite, Ottawa et des provinces, pour se disculper d'avoir sciemment isolé le Québec, ont prétendu que c'était l'acceptation du référendum fédéral par Lévesque qui avait brisé le front commun interprovincial. Une légende.

Mais elle ne tient pas, pour trois raisons. Au moment dont on parle, novembre 1981, le front commun était déjà gravement fissuré: des pourparlers bilatéraux provinces-Ottawa (dont nous n'étions pas censés être informés) avaient eu lieu en octobre et certaines provinces oscillaient désormais en direction d'Ottawa. Ensuite, l'acceptation de Lévesque, en fin d'avant-midi, a été retirée dès 14h30; à supposer, pour les fins de la discussion, que son geste du matin aurait ébranlé le front commun, son refus catégorique après le lunch aurait dû, en bonne logique, le raffermir. Enfin, c'est dans l'espoir de corriger le traitement inacceptable fait au Québec en 1981 que, réflexion faite, ces mêmes provinces se rallièrent au projet d'accord du lac Meech en 1987: auraient-elles eu cette attitude si le Québec s'était si mal conduit à leur endroit?

■ Une autre «faute»: l'alliance avec les provinces. Selon certains, le Québec aurait commis une faute stratégique en construisant un front commun avec des provinces qui l'ont au bout du compte laissé tomber. Dès qu'on a formulé cette critique, il y a 20 ans, et chaque fois qu'elle a été répétée depuis, j'ai posé une simple question: dans les conditions qui étaient alors les siennes, avec une opinion publique qui n'aurait pas toléré que son gouvernement se comporte comme si le NON référendaire ne signifiait rien ou qu'il pratiquait la politique de la chaise vide en boycottant les conférences constitutionnelles, quelle autre stratégie le Québec pouvait-il choisir? J'attends toujours la réponse...

## IDÉES

## Le clergé et l'agression sexuelle

Le célibat, en soi, n'explique pas les agressions sexuelles contre des enfants ou des adolescents

HUBERT VAN GIJSEGHEN

Psychologue et professeur titulaire à l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal

**T**ant en Europe qu'en Amérique du Nord, de plus en plus de prêtres catholiques sont accusés d'agressions sexuelles contre des enfants ou des adolescents. Ces agressions se sont produites récemment ou dans un passé lointain. Dans les médias, on semble s'étonner de l'ampleur du phénomène et on cherche des explications. Les questions posées sont de plusieurs ordres. Pourquoi ces dévoilements surviennent-ils maintenant? Y a-t-il effectivement une telle prévalence d'agressions sexuelles parmi les religieux? Dans l'affirmative, pourquoi les religieux sont-ils vulnérables à de tels passages aux actes?

## Pourquoi maintenant?

Dévoiler une agression sexuelle n'est jamais facile, on le sait depuis longtemps. Les agressions sexuelles en général ont connu leur visibilité vers la toute fin des années 70, et ce, grâce au féminisme qui, dans la foulée de sa dénonciation des sévices physiques intrafamiliaux, a également attiré l'attention sur les agressions sexuelles dans le même contexte. Depuis, les mentalités ont changé, les lois ont été modifiées et les professionnels ont porté plus d'attention, de telle sorte que nombre d'enfants ou d'adultes ex-victimes sont sortis du silence en ce qui a trait aux agressions tant intrafamiliales qu'extrafamiliales. Et pourtant, on observe une plus grande pudeur quand l'agresseur appartient à l'état religieux. Il est sans doute plus difficile de dénoncer une personne en situation d'autorité, de surcroît entourée d'un halo sacré, que d'accuser un quidam.

On a remarqué, entre autres, qu'un enfant accuse plus volontiers un individu extérieur à la famille que, par exemple, son grand-père ou son père. Or le prêtre est en quelque sorte doublement père (pour ne pas l'écrire avec un *p* majuscule). S'ajoute à cela que le religieux agresseur revêt une personnalité et déploie un *modus operandi* qui inscrivent souvent l'agression sexuelle dans un long processus de séduction et de «mentorat» préalables. Les recherches démontrent que ce genre d'agression est plus difficile à mettre au jour que, par exemple, une agression sexuelle unique, opportuniste, ou un viol. Mais pourquoi révèle-t-on plus volontiers maintenant?

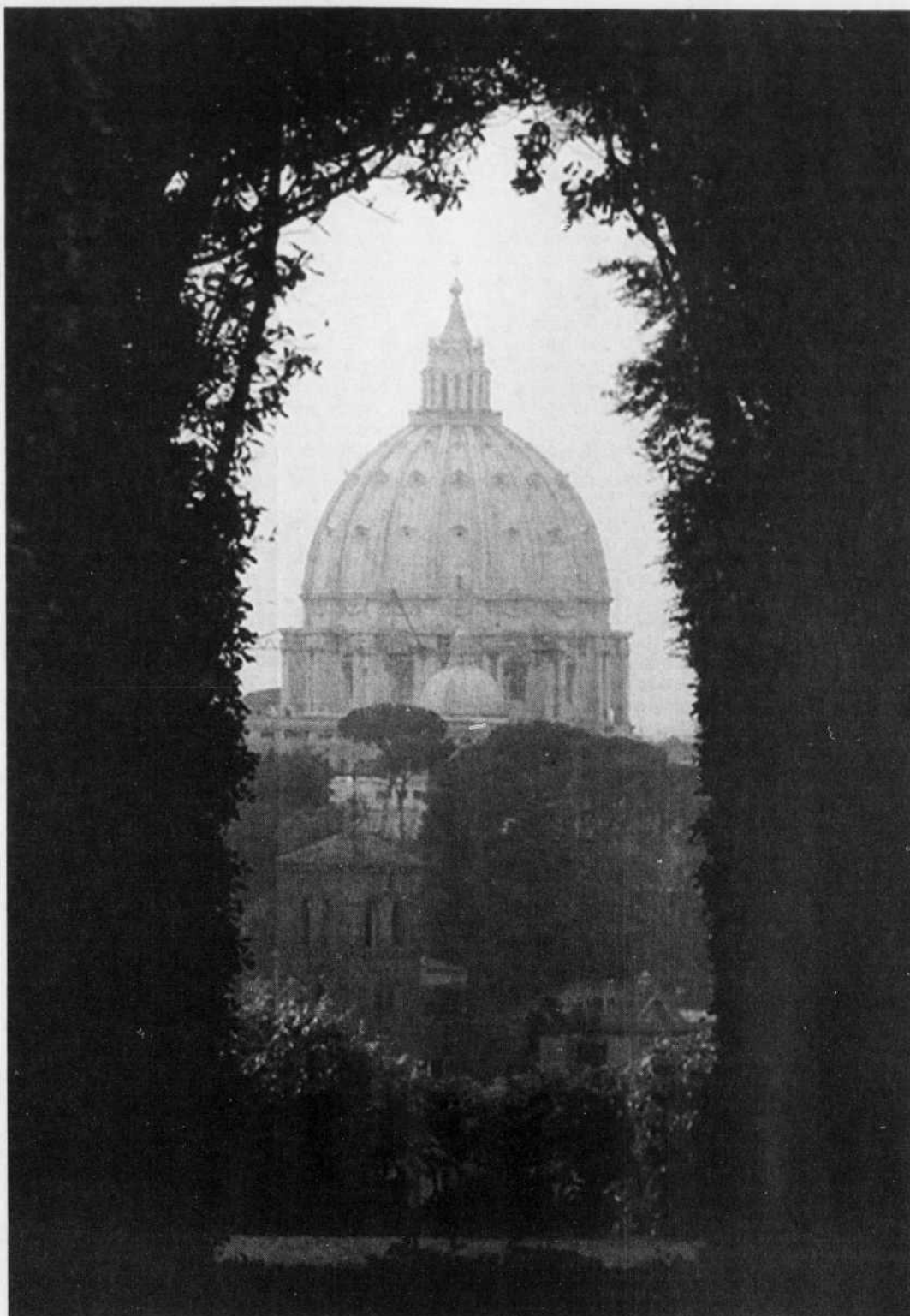
Depuis la dernière décennie, le prestige de l'Église en général et celui du clergé en particulier s'effiloche en accéléré. Les églises se vident et sont mises en vente; les prêtres eux-mêmes, voyant que leur ancien statut n'impressionne plus, se font de plus en plus populistes, ont laissé de côté leurs attributs sacerdotaux, se font appeler par leur prénom, etc. Comme ils deviennent de plus en plus égaux du commun des mortels, il devient plus naturel de les dénoncer.

D'autres scandales relatifs au pouvoir ou aux finances ont également affligé l'Église. Une fois la boîte de Pandore entrouverte, le scandale sexuel a lui aussi fini par sortir, et non sans éclat. Il semble que l'Église ait tenté de masquer la chose autant que possible: déplacement des prêtres coupables, programmes internes de thérapie, règlements hors cour et autres arrangements à l'amiable. Un courroux populaire semble toutefois rendre de moins en moins possible cette occultation.

## Parmi les religieux

Je ne connais pas d'études systématiques sur une possible prévalence des agressions sexuelles chez les membres du clergé, et s'il est à espérer que des études internes existent, les résultats n'ont pas été rendus publics. Une foule d'indicateurs «mous», expérimentiels et cliniques, indiquent toutefois que la prévalence serait importante. Parmi les écoliers ou les pensionnaires d'institutions tenues par des religieux, rares étaient ceux qui n'étaient pas au courant du phénomène. Même s'il ne leur serait jamais venu à l'idée de dénoncer ces pratiques, un dispositif de protection ou d'autoprotection circulait parmi eux sous la forme de railleries ou d'humour noir visant les religieux identifiés comme agresseurs. Néanmoins, cela n'a pas empêché ces institutions, si prestigieuses fussent-elles, de compter un certain nombre de victimes. C'est là qu'entre en jeu un second ensemble d'indicateurs, d'ordre clinique cette fois. Là aussi, les études systématiques manquent, et il serait de mise d'interroger un échantillon de cliniciens. Ma propre enquête informelle sur le sujet montre que les patients qui rapportent des agressions sexuelles vécues auprès d'un prêtre sont légion. Certaines causes institutionnelles célèbres (hors Québec), dans lesquelles j'ai été personnellement impliqué à titre d'expert juridique, ne font que donner du poids aux indicateurs déjà traités.

On a souvent invoqué le célibat imposé aux religieux pour expliquer les agressions sexuelles contre les enfants ou les adolescents. Il est bien possible que le célibat soit un fardeau pour beaucoup de religieux. Lorsque d'autres exutoires viennent à faire défaut, il est possible que ces religieux s'engagent dans une sexualité agie et forcément illicite au regard de leur propre code déontologique. Cependant, on pourrait s'attendre à ce que l'issue la plus normale soit un engagement dans des relations sexualisées avec des femmes adultes. Ce phénomène ne manque d'ailleurs pas d'exister, et la servante du curé a fait sourire narquoisement les paroissiens depuis belle lurette. Au cours des dernières décennies, la bonne du presbytère s'est fait remplacer par quelque paroissienne dévouée qui n'hésitait pas à séduire l'homme consacré. Quant au prêtre dont le désir se porte sur les hommes, on pourrait également s'attendre à ce qu'il préfère les hommes adultes. Autrement



Le dôme de la basilique Saint-Pierre, à Rome, où les cardinaux américains éclaboussés par de nombreux scandales sexuels ont été convoqués pour rencontrer le pape. Dans les médias, on semble s'étonner de l'ampleur du phénomène et on cherche des explications.

dit, le célibat, en soi, n'explique pas les agressions sexuelles contre des enfants ou des adolescents.

Ayant participé pendant un certain temps à la sélection psychologique de futurs séminaristes, je ne saurais douter qu'un certain nombre d'entre eux soient attirés par la vie religieuse pour un faisceau de raisons dont certaines n'ont rien à voir avec la religion à proprement parler.

Pour un certain nombre de ces jeunes hommes, l'attrait de la vie religieuse — et donc du célibat — est coloré par leur propre sexualité. Prenons l'exemple de l'homosexualité. Dans une société homophobe, le jeune homme qui se voit habité par le désir homosexuel peut très bien voir dans le célibat religieux une voie d'évitement commode et, qui plus est, idéalisée. Le contexte du célibat partagé peut également permettre la réalisation vicariante ou même sublimatoire de ses désirs: il rejoint une communauté d'hommes où la fraternité et la proximité peuvent satisfaire le désir homosexuel de façon larvée et non agie. Reste que, dans des périodes creuses de la vie religieuse où les sublimations ne tiennent plus, des passages à l'acte peuvent survenir. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on observe une prévalence d'homosexuels parmi les religieux. Il n'est donc pas impossible que la conscience d'être homosexuel ou même qu'une homosexualité non reconnue et latente prédisposent un jeune homme à la vie religieuse.

Encore là, l'homosexualité n'explique pas l'agression sexuelle contre des enfants. L'exemple de l'homosexualité n'est ici évoqué qu'en guise de parallèle. La question qui nous intéresse est la suivante: l'attrait (conscient ou inconscient) pour les enfants ne peut-il pas aussi disposer un jeune homme à opter pour la vie religieuse?

Comme mentionné précédemment, l'agression sexuelle perpétrée par un religieux tombe d'habitude sous une catégorie spécifique: l'agresseur aime l'enfant, se pose comme son mentor et en devient amoureux. C'est ce qu'on appelle un pédophile. (Les pédophiles représentent à peu près 20 % de tous les adultes qui s'engagent dans un commerce sexuel avec un enfant.) Or, pour comprendre le lien entre pédophilie et vie religieuse, une parenthèse plus théorique s'impose, puisée de la théorie psychodynamique sur la genèse et le sens de cette pathologie.

Selon cette théorie, le pédophile répond à une variété spécifique de structures perverses. Le pédophile témoignerait d'une fixation à une période de son développement antérieur, période marquée par une étreinte narcissique et spéculaire avec la figure maternelle idéalisée. Si cette phase du développement est normale et même nécessaire au moment où elle survient, le miroir doit néanmoins se briser pour que l'enfant sor-

te de son illusion de toute-puissance narcissique, accepte sa propre incomplétude et se pose ainsi, comme être désirant, sur une piste de maturation. Quand le miroir n'est pas brisé, ce lien narcissique entre mère et enfant perdure, et l'enfant reste dans l'illusion de sa toute-puissance complétée. Pour préserver cette illusion, il aura à déployer diverses stratégies qui peuvent être d'ordre comportemental ou fantasmatique. Une des stratégies possibles est l'établissement de scénarios pervers. Ce choix tient probablement à certaines particularités inhérentes au lien-miroir lui-même avec la figure maternelle.

Dans le cas du pédophile, le scénario pervers consisterait en un surinvestissement érotique du lien spéculaire mère-enfant. On pourrait dire que le pédophile est en amour avec lui-même ou, plus précisément, avec son moi idéal: l'enfant qu'il a été. L'enfant, pour le pédophile, sera donc bien toujours un alter ego avec lequel il est en amour puisqu'il s'agit de son image spéculaire idéale, complète, sans faille, d'une parfaite beauté et pureté. L'investissement érotique d'un enfant reste finalement une autoglorification narcissique.

## Pédophilie et mysticisme

Ce détour théorique avait pour but de souligner que certaines particularités de la genèse de la pédophilie sont fort compatibles avec l'élation plus ou moins mystique qui dispose quelqu'un à vouloir s'approcher de la perfection divine ou de ce qui la représente. Dans la trajectoire existentielle de nombre de prêtres, nous retrouvons l'idéalisation de la figure maternelle, qui perdure souvent aussi longtemps que la vie. Le lien mère-fils devient le creuset d'où émergera le désir de rester sien à tout jamais. La mère prise au même piège bénira ce fils devenu prêtre qui n'appartient jamais à quelqu'un d'autre, un petit garçon à tout jamais qui, devenu grand, aimera les petits garçons prépubères ou les jeunes éphèbes qui lui renverront fidèlement sa propre image.

Le séminariste qui répond à ce portrait ne se tourne pas vers le sacerdoce sous l'effet de motivations perverses, tant s'en faut. Il est sans doute habité par un idéal éthique, esthétique, sinon mystique. Il croit sacrifier sa sexualité sur l'autel de l'Église, qui peut d'ailleurs bien représenter la mère idéalisée tout court. Plus tard, dans l'exercice de ses fonctions, il rencontrera toutefois des garçons-miroirs et la relation risquera de s'érotiser. L'étreinte entre ce prêtre et cet enfant en cachera alors deux autres: l'étreinte de cet homme avec l'enfant qu'il fut et, plus originellement, l'étreinte narcissique mère-fils.

Cette hypothèse explique au moins un certain nombre de points communs entre l'amour des garçons et l'option pour la vie religieuse. Elle peut éventuellement expliquer le fait que certains religieux puissent étreintement mener cette double vie: eux-mêmes ressentent ces deux vies comme compatibles ou issues d'une même source, tendue vers la recherche de perfection et de pureté.



Jean-Paul Brodeur

## Des Matticks aux Hells

**L**e procès de 17 présumés membres ou associés des Hells Angels s'est ouvert le 19 avril à Montréal. Il faut souhaiter à M<sup>re</sup> Madeleine Giauque, qui y représente le ministère public, meilleure fortune que dans le procès des frères Matticks, où elle assumait le même rôle. Ce dernier procès se termina en juin 1995 par un arrêt des procédures ordonné par le juge Corbeil-Laramée, convaincue que des policiers de la SQ avaient porté atteinte aux droits des accusés à un procès juste et équitable.

L'arrêt des procédures contre les frères Matticks devait entraîner une longue cascade d'événements dont on ne sait encore quand elle s'arrêtera.

## Des enquêtes

À la suite de l'avortement du procès, Serge Ménard, alors ministre de la Sécurité publique, demanda en juillet 1995 au commissaire de la déontologie de faire enquête sur les policiers de la SQ dont la conduite avait été estimée répréhensible par le juge Corbeil-Laramée.

En même temps que se déclenchait l'enquête en déontologie, la SQ lançait elle-même deux trains de procédures contre ses membres impliqués dans le fiasco Matticks. La SQ effectua d'abord une série de six enquêtes criminelles contre plusieurs de ses membres. Le résultat le plus spectaculaire de certaines de ces enquêtes fut la mise en accusation de quatre policiers de la SQ pour fabrication de preuve et parjure. Bien que tous ces policiers aient été acquittés en juin 1996, ils n'en firent pas moins l'objet subséquent d'une enquête disciplinaire interne de la SQ.

En effet, en plus de l'enquête déontologique et des enquêtes criminelles citées, la SQ ouvrit un ensemble d'enquêtes disciplinaires contre plus d'une vingtaine de ses membres. Or ces enquêtes en vinrent à s'engendrer les unes les autres: les résistances que rencontraient les enquêteurs internes, de même que l'intimidation dont ils étaient victimes, donnaient elles-mêmes naissance à d'autres enquêtes disciplinaires portant sur ceux qui tentaient de faire obstacle aux enquêtes internes initiales. C'est ainsi qu'on institua pas moins de quatre enquêtes disciplinaires internes.

Les tensions considérables qui se développèrent au sein de la SQ finirent par éclater au grand jour et déclenchèrent deux enquêtes judiciaires externes. Le gouvernement tenta d'abord de limiter les frais en instituant l'enquête présidée par le juge Bonin, qui devait se poursuivre à huis clos. Ce dernier démissionna quelques jours avant d'ouvrir son enquête et le gouvernement fut contraint d'instituer une enquête publique, que présida le juge à la retraite Lawrence Poitras, assisté de deux autres commissaires. La commission Poitras rendit son rapport à la fin de décembre 1998. La principale de ses recommandations — la mise en place d'un conseil permanent de contrôle de la SQ doté de vastes attributions — ne fut pas retenue par le gouvernement.

Quand la commission Poitras déposa son rapport, la SQ avait donc fait l'objet d'une enquête déontologique (provisoirement suspendue), de quatre enquêtes disciplinaires et de six enquêtes criminelles internes, d'un procès criminel retentissant et de deux enquêtes judiciaires externes. La principale de celles-ci, l'enquête Poitras elle-même, avait coûté plus de vingt millions de dollars. On aurait pu penser qu'après cette débauche d'investigations, la SQ aurait bénéficié d'une accalmie pour remettre de l'ordre dans sa maison.

## Encore des poursuites

Il n'en fut rien. Le commissaire à la déontologie reprit son enquête contre les policiers impliqués dans l'avortement du procès Matticks, et neuf policiers furent finalement cités devant le Comité de déontologie, qui œuvre comme un tribunal administratif, avec toute la lourdeur que cela implique. De juin 1999 à aujourd'hui, on dénombre au moins 16 requêtes déposées devant les tribunaux pour mettre un terme à la procédure devant le Comité de déontologie ou pour en différer le déroulement, sans compter la myriade d'ajournements des travaux du comité. L'une de ces requêtes aurait pour conséquence, si elle était favorablement accueillie par les tribunaux, d'obliger les avocats du Comité de déontologie à reproduire en huit exemplaires toute la preuve déposée devant la commission Poitras (plusieurs centaines de boîtes de documents).

Le 10 avril dernier, l'incessante guérilla menée par les avocats des policiers cités devant le Comité de déontologie policière a finalement porté fruits. Le juge Bernard Flynn, de la Cour supérieure, a estimé que les déclarations du ministre Ménard devant la commission Poitras avaient compromis de façon irrémédiable l'impartialité et l'indépendance du Comité de déontologie policière et il a annulé toutes les citations visant les policiers. Le gouvernement du Québec a décidé d'en appeler de cette décision. S'il gagne son appel, rien n'empêchera les avocats des policiers cités de porter leur cause devant la Cour suprême du Canada. En effet, la convention collective des policiers de la SQ prévoit que c'est l'État du Québec qui paie les avocats des policiers poursuivis. Des frais d'avocats de plus de deux millions de dollars ont déjà été encourus à cet égard jusqu'ici.

N'y a-t-il donc pas un moyen pour le gouvernement du Québec de briser le cercle où s'étranglent les finances publiques? Qu'il poursuive des Hells Angels ou des enquêteurs de la SQ, le gouvernement est toujours le dindon d'une farce judiciaire où il accepte de se faire plumer par les avocats de ceux qu'il poursuit. En outre, si on voit clairement l'intérêt public de poursuivre les Hells, on peut s'interroger à propos de celui de s'acharner sur des policiers pour une affaire qui remonte à 1995 alors que la carrière qu'on pourrait leur prendre est déjà irrémédiablement compromise. Quand le gouvernement décide d'en appeler de la décision du juge Flynn, est-ce le bien public qu'il veut servir ou la réputation politique du ministre Ménard qu'il veut préserver?

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Josée Boileau, Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précornt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (vélocité); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (média), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Rezy, Eric Desrosiers, Valérie Dufour, Pauline Gravel, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondants parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Drouin (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque, Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudie Bozou Soucy (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Martin Fournier, Véronique Gérard, Anouk Hurbaut, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Fillion, Olivier Zaida. INFORMATION, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Hélène Gervais, Marie-Eve Santerre, (coordonnatrice de la promotion et de la sollicitation), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjoins-administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## CITOYENS « S'attaquer à la crise de confiance dans les institutions démocratiques »

SUITE DE LA PAGE 1

Déjà, le mois dernier, le premier ministre Bernard Landry annonçait que la Loi sur la consultation populaire sera modifiée pour permettre qu'un référendum soit tenu à l'occasion d'élections générales. En plus de ce dossier, le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, nouvellement mis en place, travaille à un projet de loi sur l'initiative populaire qui accorderait, comme son nom l'indique, le pouvoir à la population plutôt qu'aux parlementaires d'amener toute la société québécoise à se prononcer sur des questions importantes.

Compte tenu de la date butoir du 8 mai pour l'adoption de projets de loi sans le consentement de l'opposition, le projet sur l'initiative populaire pourrait être présenté ce printemps à l'Assemblée nationale puis adopté l'automne prochain.

Le projet de loi s'appuiera sur celui présenté en mai 2000 par le chef de l'ADQ, Mario Dumont, et préparé par André Larocque. Ce dernier était alors conseiller de M. Dumont en matière de réforme électorale. Depuis, M. Larocque a été nommé sous-ministre à la Réforme des institutions démocratiques. Il connaît parfaitement le dossier puisqu'il a

occupé les mêmes fonctions sous René Lévesque.

« On reprend le texte [de l'ADQ] et on va essayer de voir dans quelle mesure on peut améliorer le projet et bien cerner les problématiques que ça peut supposer. Le gouvernement devra décider en dernière analyse s'il décide d'aller dans cette direction-là », a expliqué le ministre Charbonneau, qui devra d'abord convaincre ses collègues du conseil des ministres.

Concrètement, le projet de loi de l'ADQ, maintenant caduc, proposait la tenue d'un référendum sur une question approuvée par la Commission des droits de la personne. La consultation s'enclenchait dès lors qu'une pétition ayant obtenu l'appui d'au moins 250 000 électeurs était déposée au Directeur général des élections. La seule exception concernait le statut constitutionnel du Québec au sein du Canada, qui requerrait 500 000 signatures.

Le gouvernement du Québec pouvait arrêter le processus référendaire en adoptant un décret, dans les trois mois suivant la présentation de la pétition, sur l'objet de l'initiative populaire. De plus, il ne pouvait y avoir de référendum sur le même sujet au cours d'une période de dix ans.

Si Québec décide de concrétiser ses intentions,

le pouvoir d'initiative populaire pourrait forcer le gouvernement à revoir ses priorités et à changer ses façons de faire: adopter, par exemple, un véritable plan de lutte contre la pauvreté, mettre de côté la construction de mégahôpitaux universitaires pour investir dans les soins à domicile, obliger la décontamination des terrains pollués plutôt que de déplacer la pollution en fonction d'une évaluation des risques. Les citoyens pourraient ainsi obliger les élus à s'intéresser aux dossiers qui les préoccupent.

L'initiative populaire existe déjà dans certains pays, notamment en Suisse et dans certains États des États-Unis. L'adhésion de la Suisse à l'ONU le mois dernier est d'ailleurs issue d'une initiative populaire. Là-bas, ce droit d'intervention du peuple a été introduit en 1891.

L'exemple de la Californie avait beaucoup intéressé René Lévesque. La Loi sur le financement des partis politiques s'est inspirée d'une loi californienne mise en place grâce à une initiative populaire.

Aujourd'hui, le projet du ministre Jean-Pierre Charbonneau se situe dans la mouvance de la réforme du mode de scrutin mais plus largement dans celle de tous les changements dans les institutions

démocratiques qu'il souhaite mettre en place (élection du premier ministre au suffrage universel, tenue d'élections à date fixe, mise en place d'un conseil des ministres non élu, entre autres).

« Il faut que le débat [sur le mode de scrutin] soit suffisamment avancé pour que tout le monde soit obligé de se commettre et que les changements soient inévitables peu importe le résultat des prochaines élections, a expliqué M. Charbonneau. Une des façons de faire en sorte que la population ait en main une partie du succès des changements qui devraient être faits, c'est de permettre le droit à l'initiative populaire. [...] Je crois que ce qui est le plus urgent, c'est de s'attaquer au problème le plus pernicieux, soit la crise de confiance dans les institutions démocratiques », a-t-il ajouté.

Ainsi, des changements au mode de scrutin actuel ne peuvent être envisagés pour les prochaines élections générales. « Mais ce qu'on peut raisonnablement viser, c'est que ça puisse être les dernières élections avec ce mode de scrutin-là », a précisé le ministre.

Alors qu'il était président de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Charbonneau souhaitait une « révolution démocratique ». Comme ministre responsable du dossier, il se plaît à répéter que son objectif n'a pas changé.

## EN BREF

## Étude sur le suicide chez les schizophrènes

(PC) — Deux chercheurs québécois lancent une importante étude sur le suicide touchant les personnes atteintes de schizophrénie. Les dernières statistiques laissent voir que la proportion de ces malades qui se suicident est cinq fois plus élevée que dans la population en général. On parle aussi de gens relativement jeunes qui passent à l'acte dans une période de cinq à dix ans après le diagnostic initial. Le but des chercheurs est d'arriver à développer des modes d'intervention visant à prévenir le suicide ainsi qu'un programme d'aide aux familles.

## FRANCE

SUITE DE LA PAGE 1

Selon ce scénario, l'extrême droite remporterait dix circonscriptions (contre une seule en 1995).

On s'attend à ce que, traumatisés par le premier tour, les partis de gauche se ressaisissent et évitent l'éparpillement. L'hypothèse d'une victoire de la gauche n'est pas écartée, même si l'effondrement de certaines de ses composantes est important, notamment dans certaines régions du nord.

Les électeurs de gauche, qui viennent de se faire kidnapper le match final qu'ils attendaient depuis cinq ans, pourraient en profiter pour prendre leur revanche. La difficulté sera de justifier une nouvelle cohabitation, même si les Français ont jugé la dernière généralement positive.

La radiographie du vote de dimanche réserve aussi des surprises en ce qui concerne le profil des électeurs de Jean-Marie Le Pen. « Contrairement à l'idée reçue, ils ne se recrutent pas dans les banlieues chaudes mais dans une France rurale concentrée dans l'est du pays et les Bouches-du-Rhône », dit Philippe Méchet, directeur de la SOFRES. « Il s'agit d'un électoral masculin et âgé qui ne vit pas dans les quartiers où on enregistre une hausse de la criminalité. On y trouve beaucoup d'employés non syndiqués et de retraités. »

Le Front national n'est évidemment pas assuré de conserver les résultats de dimanche aux législatives. Certains électeurs n'ont en effet choisi Jean-Marie Le Pen, dit Philippe Méchet, que pour envoyer un message aux dirigeants du pays. Chose certaine, jamais l'extrême droite n'aura détenu un tel pouvoir d'arbitrage dans un scrutin français.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-5967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

Le souverain pontife a encouragé les responsables de l'Église aux États-Unis à faire en sorte que « des erreurs pareilles ne se reproduisent plus ».

Mais il leur a demandé de ne pas oublier « la force de la conversion chrétienne, cette décision radicale de tourner le dos [au passé] et de se retourner à nouveau vers Dieu ».

Selon les experts, le pape voulait rappeler que le fait d'être interdits de sacerdoce n'empêche pas les coupables de pouvoir ensuite se racheter, sans pour autant être autorisés à exercer à nouveau le ministère.

Jean-Paul II s'est dit « profondément peiné » par la crise qui a « causé tant de souffrances à des jeunes » et qui a tellement nuï à l'Église, actuellement vue « avec méfiance à cause du grand mal fait par quelques prêtres ».

Il a exprimé sa « solidarité aux victimes d'agressions sexuelles et à leurs familles où qu'elles soient » et s'est déclaré confiant que « ce temps de procès apportera une purification », dont l'Église a « un urgent besoin ».

Le cardinal secrétaire d'État, Angelo Sodano, qui préside la réunion avec les cardinaux américains, a pour sa part affirmé que l'Église doit gérer la crise dans la transparence.

C'est ce manque de transparence, selon lui, qui a été l'une des principales raisons pour lesquelles l'opinion publique s'est retournée contre l'Église catholique aux États-Unis. « Notre tâche est de réfléchir aux problèmes du temps présent avec une grande ouverture d'esprit, en sachant que l'Église devrait être transparente », a-t-il dit.

Les cardinaux américains ont également abordé la question de l'homosexualité dans les séminaires, a indiqué M<sup>re</sup> Gregory. Le prélat a notamment fait état du découragement de jeunes devant « l'ambiance homosexuelle » trouvée dans certains séminaires. La loi du célibat des prêtres a elle aussi été évoquée, « non pour la mettre en cause mais pour la renforcer », a affirmé le prélat.

Treize cardinaux américains, le président, le vice-président et le secrétaire de la conférence des évêques des États-Unis, sept cardinaux de la curie romaine et un évêque expert de droit canon ont participé aux travaux qui se termineront cet après-midi.

## Les caisses de l'Église américaine sont à sec

Les accusations de pédophilie contre les prêtres et les évêques font en sorte que les catholiques américains sont de moins en moins enclins à donner à leur paroisse. Au delà de l'impact moral de cette crise, ce sont peut-être les conséquences financières qui seront les plus difficiles à surmonter pour la hiérarchie catholique. « Il y a un manque de confiance », résume Thomas Groome, spécialiste de l'Église catholique au Boston Col-



Le pape Jean-Paul II s'est adressé hier aux prélats de l'Église catholique américaine qu'il avait convoqués à Rome.

lege. « Dans un premier temps, les gens vont moins à l'église, puis ils renvoient leurs dons à la baisse. »

Or l'Église catholique américaine dépend en grande majorité des contributions financières de ses 64 millions de paroissiens. L'an dernier, par exemple, on estime que les 20 000 églises réparties sur le sol américain ont récolté 7,5 milliards de dollars. Mais ce revenu pourrait chuter de moitié en 2002 alors qu'un sondage Gallup assure que 30 % de catholiques veulent mettre fin à leurs dons. Déjà, le groupe Easter Campaign, chargé de solliciter de l'argent pour les organisations caritatives catholiques liées à l'archevêché de Boston, a reconnu avoir licencié 70 personnes face au « manque d'activité ».

## Silence

Le problème est d'autant plus sérieux que l'Église paie déjà financièrement la crise actuelle. Depuis 1984, date d'un procès retentissant contre

un prêtre de la Louisiane accusé d'avoir agressé sexuellement plusieurs enfants de chœur, des dizaines de cas de pédophilie ont éclaté aux États-Unis et, dans la majorité des affaires, les autorités catholiques ont préféré chercher un règlement à l'amiable plutôt que d'affronter les tribunaux. Ces deux dernières décennies, l'Église aurait ainsi versé plus de un milliard de dollars aux victimes afin de garantir leur silence. Dans l'un des scandales les plus médiatisés en 1997, un jury avait réclamé 120 millions de dollars de dommages et intérêts après les méfaits d'un prêtre de Dallas. Somme ensuite révisée à 30 millions de dollars mais qui avait conduit le diocèse texan à vendre nombre de propriétés et de terrains.

## Transparence

Aujourd'hui, si peu d'experts estiment que l'Église paie déjà financièrement la crise actuelle. Depuis 1984, date d'un procès retentissant contre

chés « pourraient avoir de sérieuses difficultés ».

Le diocèse de Boston, où le cardinal Bernard Law, la plus haute autorité catholique du pays, est accusé d'avoir tenté de couvrir les scandales, a déjà reconnu par exemple certaines ventes d'actifs. A New York, des dettes de 20 millions de dollars se sont accumulées.

L'Église pourrait en réalité être vite contrainte à une plus grande transparence sur ses finances. Parmi les nombreux reproches faits au cardinal Law, il y a celui d'avoir soutenu financièrement des prêtres pédophiles. Deux d'entre eux avaient été envoyés en Californie en 1990 pour éviter des accusations d'agression sexuelle sur plus de 12 jeunes garçons depuis 1967. Grâce au soutien financier de la hiérarchie de Boston, ils avaient acheté à Palm Springs un hôtel réservé à une clientèle homosexuelle avant de le revendre et de disparaître dans la nature...

## FIÈVRE

SUITE DE LA PAGE 1

C'est que la saison 2001-02 du Canadien a quelque chose d'hollywoodien. Et comme les films américains finissent toujours bien...

On se rappellera que, quelques jours avant le début du camp d'entraînement, l'équipe apprenait une terrible nouvelle: son capitaine Saku Koivu était atteint du cancer. La nouvelle avait semé la consternation et plusieurs journalistes sportifs avaient fait une croix sur la saison.

Le 21 novembre, le directeur général, André Savard, est allé chercher le rapide Donald Audette. On voulait donner du mordant à l'attaque à cinq. L'effet fut immédiat. Mais quelques jours à peine après son acquisition, Audette se blessait grave-

ment au bras et devait au total ne jouer que huit matchs en saison régulière.

Malgré les blessures, le Canadien a décroché la huitième et ultime place pour les séries éliminatoires. La garantie de cette première participation en quatre ans est venue le 9 avril, le soir même où Saku Koivu revenait au jeu. Cette qualification *in extremis*, l'équipe la doit à son gardien José Théodore. Mais aussi à l'apport de vétérans comme Doug Gilmour, Yanic Perreault et Joé Juneau. Trois hommes recrutés par André Savard.

On comprend les partisans de mettre leurs lunettes roses et de rêver si tôt à la coupe Stanley. D'autant plus que les Canadiens ont réussi à arracher un match à Boston. D'autant plus aussi que la série revêt des couleurs hautement offensives. Avant le

match d'hier, les deux équipes avaient marqué 17 buts et lancé 135 fois au filet.

Les joueurs du Canadien ont d'ailleurs entamé le match de façon très agressive. Au moment de mettre sous presse (après une période de jeu), c'était l'égalité 1 à 1, résultat d'un but de Yanic Perreault en avantage numérique et d'un but en infériorité numérique de P. J. Axelsson. Les amateurs pouvaient donc encore rêver.

Par ailleurs, les syndiqués de Radio-Canada en lock-out ont manifesté pacifiquement avant le match. Postés aux différentes entrées du Centre Molson, ils distribuaient des tracts pour inciter les amateurs à se plaindre contre la société d'État et sa couverture silencieuse du conflit. Ils ont également donné des autocollants à l'effigie de la *Soirée du hockey*, renommée pour l'occasion « La Soirée du silence ».

Restaurant Gutenberg - cuisine française qui fait bonne impression

CE MIDI: Entrée + flanc de cerf grillé aux pleurottes + dessert • 17\$

Envie de cuisiner? Informez-vous sur notre formule Chef d'un soir.

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • Place des Arts • Tél.: 285-8686 • [gutenberg@qc.airs.com](mailto:gutenberg@qc.airs.com)